

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 27 Octobre 1971.

SOMMAIRE

1. — Mise au point ou sujet d'un vote (p. 4951).
MM. Lainé, le président.
2. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4951).
Affaires culturelles.
MM. Boisdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles ; Beauguitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.
M. Duhamel, ministre des affaires culturelles.
MM. Chazelle, Marcus, Leroy, Beurdeilès, Ansquer, Benoist, Malnguy, le ministre.
Etat B.
Titre III.
M. de Montesquiou.
Adoption.
Titre IV. — Adoption.
Etat C.
Titres V et VI. — Adoption.
Etat D.
Titre III. — Adoption.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 4968).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Lainé.

M. Jean Lainé. Monsieur le président, dans le scrutin sur les crédits du titre IV de l'état B du budget des anciens combattants, j'ai été porté comme ayant voté pour, alors que j'ai voulu voter contre...

M. le président. Je vous donne acte de votre observation, monsieur Lainé.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

AFFAIRES CULTURELLES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La parole est à M. Raymond Bolsdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires culturelles.

M. Raymond Bolsdé, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'oserais pas dire que le ministère des affaires culturelles règne sur un univers illimité. Mais il recouvre, me semble-t-il, un univers aux dimensions illimitées, tant dans l'espace que dans le temps.

Il est vrai qu'il s'agit d'un univers peuplé de cas particuliers. Dirai-je familièrement que ses interventions s'exercent coup par coup? Non, certes, mais il est exact que les activités culturelles revêtent très souvent des formes différentes et singulières.

Pour que l'on s'y reconnaisse, je ferai un bref commentaire du rapport écrit qui a été distribué. Je me suis permis de classer, pour simplifier, ces différentes actions dans des rubriques variées.

Le catalogue en est déjà très long: archéologie et musées, sites et archives, architecture, mais aussi théâtre ou théâtres, maisons de la culture et centres culturels, musique, art lyrique, arts plastiques, enseignement et, enfin, création.

Cette énumération, à elle seule, suffira à situer par rapport au temps les grandes actions qui incombent à votre ministère, monsieur le ministre, et que l'on peut dès lors répartir en trois grands chapitres.

Il y a d'abord le chapitre de la sauvegarde, ou de ce que j'ai appelé l'exploitation féconde du passé, étant entendu qu'il ne s'agit pas de mettre en réserve ce passé, de le figer, mais, au contraire, de le mettre en valeur, plus, d'utiliser ses leçons pour féconder le présent et le futur.

Ce futur est l'objet du deuxième chapitre, celui de l'élaboration et de l'ouverture à la création.

Enfin, les voies et moyens du présent nous permettent de reconnaître les efforts et les progrès accomplis.

Les crédits qui correspondent à ces actions sont répartis au sein de très grandes masses, qu'il convient de rappeler ici.

Il faut signaler en premier lieu que les chiffres que l'on voit apparaître ici ou là, dans le projet de budget, atteignent tous l'hypothèse haute du VI^e Plan, si bien que cette année, pour la première fois depuis longtemps, la part du budget général consacrée aux dépenses du ministère des affaires culturelles atteint 0,46 p. 100.

Je sais bien que certains puristes jugeront ce pourcentage insuffisant, la mode voulant qu'au moins 1 p. 100 des recettes de l'Etat soit consacrée aux affaires culturelles.

Que l'on me permette donc de répéter ce que je disais déjà l'an dernier à cette tribune: quand on fait la somme des dépenses affectées aux actions culturelles par les divers ministères — éducation nationale, jeunesse et sports, affaires étrangères, équipement et logement, armées — on aboutit à un total qui dépasse largement ce pourcentage de 1 p. 100, le ministère des affaires culturelles n'étant responsable que de la moitié environ de telles dépenses.

Bien plus significatifs, pour ce ministère, sont les accroissements de pourcentages des sommes affectées au fonctionnement, d'une part, aux investissements, d'autre part.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'augmentation atteint 16 p. 100 d'une année sur l'autre, tandis que, comme on l'a dit souvent à cette tribune à propos du budget des autres ministères, les dépenses de l'Etat, dans le budget général, n'augmentent que de 9,3 ou 9,4 p. 100. Le pourcentage est donc singulièrement plus élevé, et il l'est encore plus par rapport aux dépenses d'investissement qui, selon qu'on y inclut ou non le centre Beaubourg, avoisinent 25 ou 35 p. 100.

De même, en ce qui concerne les effectifs, l'augmentation avoisine plusieurs centaines d'unités, tant pour l'administration centrale que pour le fonctionnement des délégations ou des agences régionales.

Après l'exposé de ces grandes masses, j'en viens au détail. Chaque mesure qui figure dans le projet de loi de finances est placée sous un éclairage qui la situe dans le sillage d'une idée force, bien que celle-ci soit parfois inexprimée. Je crois avoir découvert cette idée force dans le sens d'une action, non pas dirigiste, mais volontariste, c'est-à-dire d'une volonté bien déterminée du ministère — et donc du ministre, certes, puisqu'il en est l'inspirateur — en vue de susciter la créativité, suivant le mot à la mode, chez les « accoucheurs », disons les dispensateurs de la culture, mais aussi chez ceux qui ont pour mission de la rendre accessible à des publics de plus en plus étendus en surface et en profondeur, de façon à ne pas consacrer les efforts et les fonds publics à une culture que

le ministre veut bien qualifier d'« élitique », et que j'appellerai culture « elliptique », ce qui, d'ailleurs, revient probablement au même, étant donné le caractère ésotérique des actions culturelles en cause.

Chaque mesure fait l'objet de plusieurs lignes de commentaires dans le projet de budget. Je tiens à signaler cette innovation, ce soin apporté par le ministre à fournir des explications pour chaque ligne budgétaire, nouvelle ou accrue, alors que, bien souvent, on ne peut qu'émettre des hypothèses ou se résoudre à l'ignorance. Dans le « bleu », chaque mesure importante est accompagnée de plusieurs lignes de commentaires, et je me permets de vous y renvoyer, mes chers collègues.

Parlant au nom de la commission des finances, je précise que chacun de ces commentaires pourrait donner lieu à des controverses ou à des discussions d'ordre esthétique, si je puis dire, car il s'agit de commentaires qui justifient certaines créations d'ordre culturel.

Certes, je ne prétends pas que le jugement porté par la commission des finances sur les chiffres puisse entraîner également un jugement sur la valeur artistique ou culturelle des mesures en cause.

Je voudrais tout de même donner quelques exemples de ces commentaires qui ont trait, par exemple, à la création d'un poste de chargé d'études, dont on explique, en plusieurs lignes, qu'il aura soin de découvrir des motifs de recherche, de poursuivre sa tâche jusqu'à ce que la recherche soit transférée dans la réalité.

D'autres rubriques justifient la création d'un ou de plusieurs postes de professeur de danse. Pourquoi pas? Nous qui sommes, à la commission des finances, des calculateurs, nous devons, sans doute, suivant le mot fameus, ne pas nous désintéresser aussi des danseurs! (Sourires.)

Quant aux rubriques plus savantes, ou plus névralgiques, telles celles qui ont trait à la transformation et à la rénovation de l'Opéra, à la transformation de l'Opéra-Comique, à l'adjonction à la Comédie française de l'ancien théâtre de l'Odéon, elles font l'objet d'amples explications, et notre curiosité doit être satisfaite ou, plutôt, excitée.

En effet, en matière de culture, il vaut mieux se poser encore des problèmes que de les considérer comme résolus, s'agissant de ces scènes, dont certaines seront expérimentales.

Je ne formule donc pas une critique de l'ampleur de ces commentaires; au contraire, je me permets d'adresser un compliment au ministre qui fait preuve, précisément, de créativité, de cette créativité qu'il recommande, et de l'originalité qui doit être le fait de toute création nouvelle en matière culturelle.

Pour conclure, je voudrais donner quelques exemples de cette créativité, de cette imagination originale et féconde du ministre.

S'agissant, par exemple, du 1 p. 100 — mais ce n'est pas le 1 p. 100 dont je parlais il y a quelques instants — c'est-à-dire de la part minimum des dépenses de construction ou d'équipement qui doit être consacrée à la décoration et servir d'exemple d'action culturelle, on en observe l'application jusque dans les casernes. J'en félicite à la fois M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale et vous-même, monsieur le ministre.

Autres originalités dans l'innovation: l'aide apportée à l'association des anciens élèves du conservatoire, qui doit permettre à ceux-ci d'exercer leur métier en attendant des engagements éventuels; la création d'une rubrique de frais de mobilité pour des groupes artistiques, l'aide à la première ou aux premières expositions, l'accélération de l'application du mécénat et l'application de la loi du 31 décembre 1968 sur les successions, pour laquelle il a fallu attendre trois ans avant de connaître la procédure à employer pour évaluer, comme nous l'avions souhaité, les legs d'œuvres d'art en vue du règlement des successions.

A propos de ce dernier point, je dois dire, d'ailleurs, que s'il a fallu attendre trois ans, ce n'est certainement pas en raison d'une négligence du ministère des affaires culturelles, mais probablement — pourquoi pas, car ce n'est pas la première fois qu'une telle observation est formulée à cette tribune — du fait des exigences du ministère de l'économie et des finances.

Je poursuis mon énumération. L'Assemblée voudra bien m'en excuser, mais il était nécessaire de classer dans les relances hardies non seulement l'application des procédures et le financement spécifique pour la conservation et la réparation des monuments historiques, mais aussi, comme je l'ai dit il y a un instant, toutes les transformations relatives à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, à la Comédie française, à l'Odéon et même, enfin, aux maisons de la culture et à leur séparation du centre d'art dramatique régional, réalisation d'un souhait que j'avais exprimé en raison d'une expérience vécue pendant plusieurs années. Que M. le ministre en soit remercié.

A cela s'ajoutent les réformes de l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques, la mise en place des délégations régionales, et enfin l'intervention — qui est encore indéfinie

dans sa nature et même dans sa consistance — relative au centre Beaubourg, sous forme d'une « délégation ». Cette terminologie me paraît singulièrement obscure ; elle correspond à la création d'une nouvelle personne morale, mandataire de je ne sais qui en vue de je ne sais quoi, et cependant elle confie au ministère des affaires culturelles le soin d'ébaucher le programme de ce qui sera le fameux centre Beaubourg.

D'ores et déjà, nous soulignons l'affectation à cette fin d'un certain nombre de collaborateurs et d'un crédit de démarrage pour traduire en mode opératoire ce qui n'a été, jusqu'à présent, qu'un concours entre des créateurs.

Enfin, brochant sur le tout, je signalerai le premier exercice annuel du Fonds d'intervention culturelle — le fameux F. I. C. — qui, d'ailleurs, cette année, voit sa dotation accrue, passant de 10 millions à 12 millions de francs, encore que les dépenses déjà effectuées n'atteignent pas les 10 millions en cause, mais seulement 8 millions de francs.

Mes chers collègues, vous trouverez dans le rapport écrit la liste des diverses interventions qui ont été suscitées par le Fonds d'intervention culturelle. Je dis bien « suscitées », car personne ici n'ignore, étant donné la controverse qui s'était élevée l'année dernière à propos de cette création, notamment au sein de la commission des finances, qui l'avait repoussée en première lecture, trouvant une telle création illusoire ou trop vague, insuffisamment précise, nul n'ignore, dis-je, qu'il y a, au contraire, dès cette année, application, de la part des autres ministères concernés, sous la haute direction du Premier ministre, d'un certain nombre de créations qui, pour le lancement, associent le ministère des affaires culturelles aux ministères en cause.

Il est bien entendu qu'après la période de lancement, c'est chaque ministère, en particulier souvent celui de l'éducation nationale, qui prend en charge la poursuite et le développement des premières initiatives.

Au moment de vous proposer, mes chers collègues, conformément au vote de la commission des finances, l'approbation de ce projet de budget, je me permets de dire à notre ministre que, comme on l'a souvent répété, il succède à un homme de génie et puis à un saint. Il est maintenant en passe de devenir tout simplement — mais c'est beaucoup — un grand ministre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles.

M. Guy de la Verpillière, rapporteur pour avis. Depuis plusieurs années, l'honneur m'échoit d'exprimer à cette tribune l'avis de la commission des affaires culturelles. Aujourd'hui, pour la première fois, il m'est permis de vous dire, mes chers collègues, que le budget de ce ministère va dans le sens de vos aspirations et de vos souhaits de toujours, puisque, non seulement il comporte davantage de crédits mais il témoigne d'une vue réaliste de la situation.

Sur les crédits qui sont mis à votre disposition, monsieur le ministre, le rapporteur de la commission des finances nous a donné toutes précisions. Avec lui, nous nous réjouissons de leur sensible augmentation, puisqu'ils représentent 0,46 p. 100 du budget total de l'Etat, pourcentage qui n'avait jamais été atteint.

Sans doute sommes-nous loin du 1 p. 100 généralement réclamé, qui constitue un seuil difficile à atteindre si vous ne regroupez pas dans votre ministère les diverses activités qui participent à la vie culturelle.

Ce regroupement rendrait votre action plus efficace et plus cohérente, et il permettrait une meilleure estimation des besoins.

Faites preuve, monsieur le ministre, d'impérialisme. En ce domaine, l'Assemblée nationale vous le permettra.

Mais avant d'obtenir ce grand ministère de la culture que le bon sens et la raison finiront bien par imposer un jour, il faut administrer les secteurs qui vous sont actuellement dévolus.

C'est, me semble-t-il, après une analyse objective de la situation que vous avez établi votre budget caractérisé par trois grandes options qui recueillent notre assentiment.

Tout d'abord le renforcement des moyens en personnel du ministère. C'est une impérieuse nécessité.

L'administration centrale est extrêmement démunie. Les services spécialisés, tels que les archives ou l'architecture, sont dans l'impossibilité matérielle de faire face à leurs tâches d'incitation, de gestion ou de contrôle.

Vous prévoyez également un renforcement de vos services extérieurs, corollaire de la déconcentration administrative.

Deuxième option : le développement et l'accélération des actions entreprises. Votre effort est surtout manifeste pour les enseignements de l'architecture et des arts plastiques.

Troisième caractéristique, enfin : les orientations nouvelles dans des domaines d'actions traditionnelles, telle la protection du

patrimoine historique. Nous avons retenu avec satisfaction votre formule lapidaire résumant votre politique en ce domaine : « Mieux vaut préserver cinq cents monuments pour cinquante ans que cinquante monuments pour cinq cents ans. »

Dans le secteur de l'action culturelle, vous avez pris diverses initiatives qu'il m'est agréable de souligner : l'aide à la première exposition dont pourront bénéficier les jeunes peintres, graveurs, sculpteurs et surtout les différentes mesures en faveur de la décentralisation.

La plupart des villes de province consacrent aux activités culturelles un pourcentage de leur budget trois à quatre fois supérieur à celui réservé à ce secteur par la ville de Paris. Il est normal qu'un tel effort soit épaulé par votre ministère.

Le renforcement des crédits à l'aide à la décentralisation dramatique, la création d'un fonds de mobilité des grandes formations artistiques qui permettra d'atténuer la charge des frais de déplacement, traduisent cette volonté de faciliter la vie culturelle en province.

Vous avez aussi voulu garder une possibilité de juger les résultats des troupes théâtrales en abandonnant le principe d'une subvention automatique pour un système fondé sur un contrat de trois ans ; heureuse initiative qui aura certainement pour effet de ramener à une proportion acceptable le nombre de pièces à messages trop souvent hermétiques.

Enfin, soucieux de réalisme, cherchant à adapter les équipements culturels aux besoins de la plus grande partie de la population, vous avez affecté une part importante des crédits réservés à cette action à la création d'équipements polyvalents, plus légers que ne le sont les maisons de la culture proprement dites. L'idéal consisterait pour vous à trouver un terrain d'entente avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports responsable des maisons des jeunes et à avoir ainsi la possibilité d'élargir le champ d'activité des centres d'animation culturelle qui ont votre faveur.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je me devais de vous présenter à la suite de l'examen de votre budget par la commission des affaires culturelles.

C'est un bon budget, dans ses choix et sa répartition respectant en matière d'équipement pour la première fois les prévisions du VI^e Plan.

Mais demeurent quelques zones d'ombre et d'incertitude. Je veux parler du théâtre dont la crise paraît s'accroître.

Parmi les théâtres nationaux, seule la Comédie-Française faisant honneur à sa réputation et à sa tradition connaît des résultats satisfaisants. Sa subvention d'équilibre est évidemment importante, mais nous avons affaire à une troupe qui travaille : 420 représentations en 1970-1971, plus les tournées en province et les spectacles produits pour la télévision. Depuis longtemps la Comédie-Française réclamait une seconde salle. Elle est comblée maintenant avec les deux salles de l'Odéon dont vous lui avez confié la réanimation pour en faire un théâtre de création et de recherche. Espérons que pour elle cette tâche ne sera pas trop lourde.

La situation n'est pas aussi satisfaisante, tant s'en faut, au Théâtre national populaire qui, après avoir été le plus fréquenté de nos théâtres nationaux, souffre aujourd'hui d'une réelle désaffection du public avec un taux de fréquentation de 17 à 30 p. 100 pour les pièces de théâtre. Ces dernières sont-elles vraiment accessibles à un large public ? Que pensez-vous de ces résultats ? Quelles sont vos intentions ?

Cette crise qui frappe le T. N. P. existe, identique, dans les théâtres privés. Est-elle due à l'essor de la télévision et des résidences de week end ? Est-elle due à l'insuffisance des moyens de transport, ou simplement au prix élevé des places et à la qualité des spectacles proposés, qui correspondent mal aux goûts du public ? En 1970-1971, cent onze spectacles ont été montés pour quarante et un théâtres, soit approximativement trois par salle.

Aucun équilibre financier ne peut être assuré dans ces conditions.

L'activité du théâtre privé est trop importante pour la vie culturelle du pays, de même que son effort en faveur de la création dramatique pour que vous n'aidiez pas, monsieur le ministre, la profession à vivre. Vous avez prévu une subvention accrue aux différents fonds de soutien et d'équipement, mais il faut l'aider à s'organiser et à gérer plus rationnellement ses intérêts puisqu'elle est incapable de le faire seule.

La survie du théâtre privé est à ce prix.

Aux musées de province, dont certains renferment de remarquables collections, vous ne consacrez qu'un million de francs, somme bien faible pour 950 musées.

Il faut diversifier les centres d'intérêts culturels, les enrichir dans la mesure du possible et les adapter aux nouvelles exigences du public. Et votre essai de muséeob ? Quels enseignements en avez-vous tirés, comptez-vous poursuivre cette expérience ?

J'aurais encore de nombreux points à aborder si le temps ne m'était compté, car, monsieur le ministre, votre domaine est

immense et votre tâche considérable. J'ai simplement voulu extraire ces quelques remarques de mon rapport écrit, présenté à la commission des affaires culturelles qui a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. André Beauguitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. André Beauguitte, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je relisais hier les propos que j'ai tenus à cette tribune pendant des années en qualité de rapporteur du budget du ministère des affaires culturelles, succédant à M. Taittinger, qui siège au banc des ministres en ce moment, et je constate que ces propos sont les mêmes que ceux que je pourrais tenir aujourd'hui.

C'est qu'aujourd'hui comme hier les mêmes problèmes se posent pour la partie tout au moins qui me concerne, c'est-à-dire le cinéma.

En bref, il faut constater que la baisse de fréquentation des cinémas est constante et que, mise à part l'année 1970 où, d'une façon épisodique, elle s'est arrêtée, elle a repris dès le début 1971. Elle a été, pendant le premier semestre de cette année, de l'ordre de 5,89 p. 100.

Même remarque en ce qui concerne les salles. Le nombre de salles a diminué en 1970 de 218 unités. Il faut remarquer d'ailleurs que ce sont surtout les salles de quartier et les salles de petite exploitation qui ont été atteintes. Néanmoins, je dois dire que 69 demandes d'ouverture ont été présentées, mais surtout par des salles d'exclusivité ou d'art et d'essai. Aussi cherchons-nous les raisons de cette chute permanente et les remèdes à y apporter.

Je dirai quelques mots du soutien financier à l'exploitation. Le cinéma marque sa volonté de survie, puisque 1.460 demandes d'exploitation ont été présentées en 1970, dont 1.010 d'ailleurs proviennent de la petite exploitation. Celle-ci peut recevoir 90 p. 100 des crédits qui lui sont nécessaires pour améliorer et aménager ses salles, tandis que les autres salles perçoivent 70 p. 100 seulement.

Quant à la production, elle a été en 1970 de 138 films, en baisse sur l'année 1969. Les petits films ont été les plus atteints, c'est-à-dire ceux qui représentent une dépense de 600.000 à 1 million de francs, tandis que les films de coproduction, qui représentent un capital investi de 3 millions de francs et plus, ont été plus nombreux : 47 en 1970, contre 37 l'année précédente. Aussi serait-il souhaitable que soient accrues les disponibilités financières des films de coproduction, puisque le succès va aux films à gros budget, comme le prouvent des succès tels que *La Grande Vadrouille*, *Le Pont de la rivière Kwai*, *Le Jour le plus long*, films dont les recettes ont atteint des chiffres records.

Je serai bref en ce qui concerne le soutien financier à la production. Il comporte des avances sur recettes, une aide automatique et un système de subvention à la production des films de long métrage.

La diminution du nombre de producteurs est également à noter. Au nombre de 683 en 1965, 310 seulement ont exercé leur activité en 1970 et, parmi eux, 95 n'ont produit qu'un seul film. Il en est de même pour les réalisateurs. Sur 910, 100 ont réalisé un seul film et 7 en ont réalisé deux.

Au sein des industries techniques, la crise atteint les studios. On s'oriente davantage, semble-t-il, vers le tournage en extérieurs qui est plus moderne et beaucoup moins onéreux. C'est ainsi que des studios tels que ceux de Boulogne ont été vendus en partie, que ceux de Saint-Maurice vont arrêter leur activité. Seuls continueront à fonctionner ceux de Boulogne, de Billancourt et d'Epinay. Est-ce à dire que nous n'avons plus besoin de studios ? Bien au contraire. Mais il faut construire des plateaux mieux adaptés aux besoins actuels et surtout en liaison avec ceux de l'O. R. T. F. Ces constructions ont d'ailleurs déjà été prévues — j'en dirai un mot tout à l'heure — à Bry-sur-Marne.

Les causes de la crise sont toujours les mêmes et l'on ne peut que se tourner du côté de l'Etat, pour lui demander de remédier à une fiscalité injuste et à la concurrence permanente de la télévision.

Pendant, on doit noter quelques éléments favorables. Les salles nouvelles et modernisées sont plus nombreuses qu'on aurait pu le croire : 960 salles sur 4.352, soit 21,6 p. 100, réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires — 50,45 p. 100 — et 65,51 p. 100 des recettes au guichet.

Mais il faut tout de même tenir compte des petites salles qui sont utiles à la fois sur un plan humain et sur un plan économique, et leur apporter une aide.

Comment cette aide doit-elle se manifester, non seulement pour les petites salles, mais pour l'ensemble du cinéma ? Que

le Gouvernement utilise enfin son pouvoir de modifier par décret les taux de la T. V. A. ! En 1970, un effort avait été accompli en ce sens : l'impôt sur les spectacles avait été supprimé. Mais le taux de 17,5 p. 100 est toujours appliqué à l'industrie cinématographique, tandis que tous les autres moyens audiovisuels ont bénéficié d'une détaxe et ne sont frappés qu'à 7,5 p. 100, que ce soient le théâtre, les spectacles de chansonniers, les concerts, le cirque, les théâtres de variétés et même les spectacles de strip-tease. Je voudrais que le Gouvernement prenne la mesure souhaitée, puisqu'il en a la faculté, d'ici au 31 décembre de cette année.

La commission des affaires culturelles a pris très nettement position sur ce point et m'a chargé de demander avec insistance la suppression de cette injuste différence de traitement.

Il conviendrait aussi de supprimer le droit de timbre, source d'un formalisme bien compliqué pour une faible rentrée d'argent. En effet, les places de cinéma de 0 à 6 francs ne sont pas passibles du droit de timbre et, de 6 francs à 10 francs, ce droit est de 0 franc 10. Le théâtre ne paie pas ce droit de timbre.

J'en demande donc la suppression au nom de la commission des affaires culturelles.

J'insiste pour qu'il en soit de même en ce qui concerne la taxe de sortie des films. Il conviendrait de rendre la liberté totale et de laisser jouer, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la loi de l'offre et de la demande.

Il est également anormal que les petites salles de cinéma supportent une contrainte résultant du prix des places, tandis que les grandes salles jouissent d'une liberté totale.

En vérité, l'Etat fait très peu pour le cinéma. Certes, par le canal du Centre national de la cinématographie, il assure la cogestion des différentes formes d'aides, mais il n'y participe guère financièrement.

Le projet de budget des affaires culturelles comporte un crédit de 3.500.000 francs représentant la subvention de l'Etat, mais uniquement à l'I. D. H. E. C., au centre du cinéma, au service des archives et à la production de films pour les ministères. Un autre crédit — et c'est le seul — de 3.300.000 francs en autorisation de programme est prévu pour les travaux de Bois-d'Arcy, conservation de films et achat de matériel pour les installations de l'I. D. H. E. C.

C'est bien peu si l'on considère qu'une somme de plus de quatre milliards d'anciens francs est attribuée aux théâtres nationaux de l'Opéra et de l'Opéra-Comique !

En résumé, la commission des affaires culturelles demande — et sans doute l'Assemblée la suivra-t-elle dans cette voie — d'abord des mesures financières relatives à l'application de la T. V. A. au taux réduit et à la liberté du prix des places, des détaxations et l'accroissement de l'aide financière de l'Etat, notamment par la prise en charge des avances sur recettes, étant donné que la tendance actuelle est de favoriser la production de films de recherche qui, sinon, se trouverait sans aucun fond à sa disposition.

Après avoir demandé ces mesures, qui relèvent davantage du ministre de l'économie et des finances que du ministre des affaires culturelles dont je connais la volonté de défendre le cinéma, nous en arrivons au problème essentiel, celui de la collaboration avec l'O. R. T. F.

L'O. R. T. F. constitue en somme la plus grande salle de cinéma de France puisqu'elle est ouverte à 30 millions de spectateurs. Il lui faut donc des films. Elle en a projeté environ 300 en 1970.

Je sais que le public souhaite la projection d'une grande majorité de films français tandis que l'on fait appel surtout aux films américains. Mais le crédit que la télévision affecte aux films est extrêmement faible puisqu'il ne permet d'attribuer pour chaque film que 0,5 p. 100 de sa valeur. Il conviendrait d'en arriver à un chiffre raisonnable. La situation du cinéma n'en serait pas réglée pour autant, mais cela contribuerait à l'améliorer.

Il faudrait surtout parvenir à supprimer la concurrence, et je sais que des commissions s'en préoccupent. Il faudrait que les heures auxquelles sont projetés les films à la télévision ne coïncident pas avec celles où les salles de cinéma peuvent accueillir le plus grand nombre de spectateurs.

De nombreux autres problèmes se posent, mais il ne semble pas opportun d'en parler alors qu'un progrès se manifeste de jour en jour et que des solutions positives peuvent être espérées.

Soulignons en passant qu'un grand nombre de téléviseurs sont vendus grâce au cinéma, le téléspectateur prenant un vif intérêt à regarder un film à domicile. Seulement, il ne faudrait pas exagérer. Il ne faudrait pas que l'Etat multiplie les loisirs, les divertissements, les spectacles en pantoufles, au point que le Français perde de plus en plus le goût d'aller au spectacle, et spécialement au théâtre cinématographique. Il ne faut pas laisser mourir le cinéma à petit feu, au petit feu de la télévision.

Quels moyens ont été envisagés jusqu'à maintenant? Une charte de coopération a bien été signée en 1971, mais on a renvoyé à une convention particulière les solutions à adopter. C'est cette convention que nous appelons de nos vœux.

En résumé, le cinéma reproche à la télévision de passer trop peu de films français sur le petit écran. Il lui reproche aussi une rémunération insuffisante de ses films et une concurrence excessive aux meilleures heures de fréquentation des salles. L'accord à intervenir devrait éliminer sans trop de difficulté cette concurrence.

Mais il faudrait aussi que l'office participe au fonds de soutien de l'industrie cinématographique. Pourquoi, en effet, dispenserait-on l'office du versement du produit de la taxe parafiscale au fonds de soutien du cinéma? C'est une question que la commission s'est posée avec moi.

En matière de production, la coopération doit être obtenue assez facilement. De nombreux domaines sont ouverts à la collaboration entre l'O. R. T. F. et le cinéma, ne serait-ce qu'en matière de recherche. Je pense notamment à la vidéo-cassette ou à la télédistribution de spectacles par faisceaux hertziens ou par câble. Je sais qu'on s'en préoccupe mais il faut maintenant aller de l'avant.

Je rappelle que deux importants accords sont désormais acquis. Un récent décret a fixé le montant de la redevance exigible d'un exploitant qui projette sur un grand écran une émission de télévision, ce qui règle un vieux problème. Jusqu'à présent, dans un cas semblable, on envoyait un huissier dans la salle. On était donc bien loin de la coopération qui, fort heureusement, se dessine maintenant.

D'autre part, on a décidé d'installer les nouveaux locaux de l'Institut des hautes études cinématographiques à Bry-sur-Marne, où l'on formera également des techniciens de la télévision. Par ailleurs, la construction de dix-sept plateaux, dont 45 p. 100 seraient destinés à l'O. R. T. F. et 55 p. 100 au cinéma, y est également envisagée.

Il faut également souhaiter que l'opération s'amplifie et que les travaux envisagés soient rapidement menés à leur terme, ce qui réglera le problème aigu qui divisait jusqu'ici l'O. R. T. F. et le ciné. Il faut que l'O. R. T. F. participe aux charges d'une industrie dont elle exploite très largement les productions.

Avant de conclure, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, pour votre effort constant. J'ai eu le plaisir de siéger en même temps que vous à la commission consultative du cinéma. Vous y aviez été très brillant, trop sans doute puisqu'on ne vous y a plus invité depuis!

Cela me conduit à souhaiter — M. Malraux me l'avait promis, M. Michelet m'avait dit qu'il y songerait — que vous rétablissiez le conseil supérieur du cinéma, afin que, sur un plan plus élevé, au-dessus des petits problèmes, puissent être abordées les grandes tâches à venir. Je suis convaincu que nous pourrions compter sur vous, en ce domaine comme dans d'autres.

La commission des affaires culturelles a conclu à l'adoption des crédits du cinéma. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles. Ce n'est pas à moi mais à vous, mesdames et messieurs les députés, qu'il appartient de juger le budget que je vous présente.

Au reste, comme je suis plus sensible à ce qu'il devra être dans l'avenir qu'à ce qu'il a été dans le passé, je me garderai d'une satisfaction relative en multipliant les comparaisons d'une année sur l'autre, encore que je remercie vos rapporteurs d'avoir souligné à quel point ces comparaisons seraient concluantes.

J'observerai seulement que, l'an passé, à cette tribune, certains avaient parlé de « budget de résignation »; je crois qu'il faut parler pour 1972 d'un budget d'espérance et d'action. Telle est en tout cas la portée qu'il revêt à mes yeux, et je voudrais vous expliquer le contenu de cette espérance et le sens de cette action.

Chacun sent, plus ou moins confusément, que le développement culturel est aujourd'hui la clé de l'équilibre personnel et de l'harmonie sociale. André Malraux avait bien pressenti qu'en cette fin du xx^e siècle le droit à la culture allait être ce que fut il y a environ cent ans le droit à l'enseignement.

C'est bien à cette expression nouvelle de l'éternelle revendication de dignité que le Président de la République et le Premier ministre m'ont chargé de répondre après la si triste disparition d'Edmond Michelet.

De tous côtés, plus ou moins pressante, une attente est perceptible dans notre pays: l'attente que soient reculés ou même repoussés certains effets de la société technique moderne. Il ne s'agit pas de renier cette société. Il s'agit de récuser la

façalité prétendue de son caractère inhumain. Au moment où il est heureusement possible d'avoir plus, il devient vraiment essentiel d'être plus.

Quel est alors le rôle de l'Etat?

Au début de la démocratie libérale et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le citoyen demandait à l'Etat de proclamer ses droits et ses libertés et faisait son affaire de leur réalisation. Après 1914, et plus encore après 1945, on ne demandait plus à l'Etat de proclamer mais bien de garantir les droits, ce qui se fit par des institutions et des mécanismes complexes.

Aujourd'hui, le droit à la culture exprime une troisième forme de relations: on ne demande plus à l'Etat de la proclamer, dans une déclaration solennelle, ou de la garantir, par une machine administrative, mais de mettre les citoyens en mesure d'en bénéficier réellement, par les moyens de leur choix, et à leur portée effective. La culture n'est pas de l'ordre de la proclamation philosophique ni de celui de la prestation administrative: elle doit être une réalité vécue d'échange, de recherche et de joie partagée.

Dès lors, la politique culturelle n'est pas un secteur isolable de la politique gouvernementale; elle est au contraire un élément fondamental qui concourt à sa dimension sociale. C'est par l'ensemble de sa politique, par l'amélioration du pouvoir d'achat ou des possibilités de transport, et singulièrement par l'urbanisme, que l'Etat doit mettre les citoyens en mesure de faire naître en eux, et de trouver à leur portée, les moyens de satisfaire ce besoin de culture. Il est clair que l'action culturelle ne peut être la juxtaposition des beaux-arts, c'est la découverte de l'art de vivre.

C'est dans cet esprit que je conçois le rôle du ministère des affaires culturelles, double rôle de gestion et d'imprégnation, de référence et de rayonnement.

Le budget exprime d'abord la fonction d'intervention directe du ministère, mais je dois au préalable souligner sa mission d'incitation stimulante.

Mesdames, messieurs, permettez-moi, en premier lieu, de préciser la responsabilité qu'a le ministère des affaires culturelles en quelque sorte au second degré. Ce rôle catalyseur, au sens strict du mot, se marque, à mon avis, sur trois plans: par rapport aux autres ministères, par rapport aux collectivités locales, par rapport aux différents créateurs.

Par rapport aux autres administrations, notre mission est d'agir pour que, dans le domaine, par exemple, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'équipement, de la radio-télévision, la préoccupation culturelle soit présente, non pas comme un raffinement, mais comme une donnée permanente.

Les moyens qui répondent à cet objectif ont été considérablement développés depuis quelques mois. Je prendrai simplement deux exemples: la création du fonds d'intervention culturelle et le contrat avec l'O. R. T. F.

Le fonds d'intervention culturelle, que vous avez créé l'an dernier et dont il vous est proposé de majorer les crédits en 1972 de 20 p. 100 en les portant à 12 millions, a engagé déjà une trentaine d'expériences soit pour l'éveil de la sensibilité des enfants à l'animation musicale, théâtrale et à l'action éducative des musées, soit pour l'aménagement du cadre de vie et du temps des loisirs, soit enfin pour encourager des expériences nouvelles de diffusion culturelle.

Vous savez que, peu de temps après mon arrivée au ministère, très exactement le 23 mars, j'ai conclu avec le directeur général de l'O. R. T. F. ce qui a été appelé une charte, mais, je le précise, une charte contractuelle et non pas octroyée.

Les affaires culturelles, en effet, ne devaient pas le tuteur de l'O. R. T. F. Mais, par une information constante et une avant-programmation organisée, nous voulons que, soit dans le cadre des émissions existantes, soit dans les perspectives d'émissions nouvelles, la préoccupation culturelle de la radio et de la télévision française se marque quotidiennement au bénéfice du plus grand nombre. C'est une œuvre de longue haleine, qui vient en concurrence avec d'autres préoccupations, à laquelle, par conséquent, nous avons constamment le devoir de veiller.

J'ajoute que les accords généraux que nous avons conclus comportent des conventions particulières, notamment dans le domaine du cinéma, avec lequel va s'instaurer, plutôt qu'une concurrence, une collaboration dont les modalités sont en cours d'élaboration.

Je pourrais citer d'autres exemples d'une action conjointe avec les affaires étrangères pour l'échange culturel; du travail d'équipe avec le ministère de l'équipement pour les secteurs sauvegardés, les villes nouvelles ou l'urbanisme; de la collaboration constante avec le ministère de l'environnement pour la protection des sites. Il est clair que les affaires culturelles ne sont pas, et à mon avis ne devront pas être un ministère d'initiés, mais une administration de conseil, d'impulsion et d'imagination.

Mais cette exigence de rayonnement ne s'applique pas seulement aux relations avec les autres administrations centrales.

Elle concerne plus encore les rapports avec tout ce qui, en France, est la culture vivante.

A cet égard, je tiens à faire une observation que je crois fondamentale : si ce ministère peut s'enorgueillir d'un certain nombre d'entreprises dont il a la responsabilité propre — restauration des grands monuments, réalisation d'expositions nationales, patients efforts de ce « grenier de l'histoire » que sont les archives — il lui faut reconnaître et retenir que la vie culturelle du pays est faite par tous ceux qui, à tous les niveaux, se sentent, sur les plans intellectuel et esthétique, une vocation de médiateurs entre les hommes.

Si les œuvres bénéficient de la consécration qui les fait entrer ou demeurer dans le patrimoine national, ce n'est pas par décret gouvernemental qu'elles se créent ou recueillent l'adhésion du public. Le ministère n'est pas là pour créer la culture, mais pour l'aider à naître ou l'aider à se transmettre, dans les œuvres vivantes, qui font son constant enrichissement, et dans les œuvres acquises, qui font notre commun héritage.

Telle est la noblesse de ce ministère : il est au service permanent de la culture plus qu'il n'est un service public de la culture.

Il s'ensuit un certain nombre de comportements à l'égard des collectivités locales. L'expérience m'en a donné la conviction, c'est avant tout dans son milieu naturel, c'est-à-dire dans la ville, le département, la région, que l'exigence de culture s'enracine et se développe.

Au reste, un certain nombre de villes ou de départements ont récemment institutionnalisé leur programme d'action culturelle. Je voudrais, à cet égard, indiquer à l'Assemblée une méthode, qu'avec son assentiment je me propose d'adopter.

Je suis frappé de voir que, souvent, une aide de l'Etat, même limitée, permet de multiplier, de consolider ou de susciter des initiatives locales, l'aide de l'Etat n'étant pas un droit mais la contrepartie d'un engagement. De tels contrats consisteraient à mettre en commun, entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, les idées, les moyens et les hommes, qui permettraient un véritable développement culturel, large, harmonieux et continu.

Je me propose donc, dans les semaines qui viennent, de constituer une équipe très légère, notamment avec le concours du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, qui se rendra, à la demande des élus, dans les villes ou les départements pour élaborer des programmes suffisamment étudiés, qui se traduiraient dans des contrats précis.

L'action culturelle doit d'abord reposer sur des réalités locales, et donc revêtir des formes variées.

Dans un domaine où la vie est plus forte que le système et où la liberté est la condition même de l'échange, la prolifération des formes de l'animation culturelle est la preuve même de sa vitalité. La normalisation suivra, mais ne saurait précéder l'émergence des réalités.

Je me permettrai une comparaison qui précise ma pensée : à côté des cathédrales, il faut des églises ; de même, s'il est vrai que la maison de la culture a fait ses preuves, elle n'épuise pas tous les niveaux de l'animation, qui doit être aussi, de nos jours, plus diffuse et, somme toute, plus modeste.

Il ne saurait être question, en tout cas, de renoncer aux villes moyennes et d'abandonner les régions rurales. C'est pour elles et pour les banlieues que je vous demande des crédits dits de « mobilité » qui conduiront les artistes, mais aussi les objets, vers de nouveaux publics. L'exemple du « muséobus », dont nous faisons actuellement l'expérience et qui ira dans les banlieues et dans les campagnes pour y présenter des œuvres authentiques, me paraît à cet égard aussi important que l'ouverture d'une nouvelle salle dans un musée.

Cet ensemble d'action dans toutes nos villes et tous nos villages repose — ne l'oublions pas — sur des hommes et des équipes qui sont autant de démultiplicateurs. Ils ont besoin, autant peut-être moralement que financièrement, de sentir que le ministère des affaires culturelles seconde les collectivités locales pour les soutenir et les encourager.

Vis-à-vis de ceux qui créent, l'attitude qui est la seule convenable est d'abord celle de la liberté et du respect. A leur égard, je ne demande pas également l'admiration, mais je sollicite généralement la tolérance.

L'histoire connaît des périodes que l'on pourrait appeler « classiques », où les choses se mettent en ordre. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous vivons une époque de mise en question, qu'en d'autres temps on aurait appelée baroque ou romantique. En un moment où le désarroi d'une société, étourdie d'être si capable de puissance, alors qu'elle paraît trop dépourvue de valeurs, se manifeste dans les tourbillons de quelque insouciance trompeuse ou de quelque désespérance amère, il devient essentiel d'offrir la gravité de comprendre et la responsabilité de créer.

Cela exige une certaine considération, qui peut former autour de la création une ambiance dont la France détient, certes, l'héritage, mais n'a plus le privilège ; mais cette considération doit aussi se traduire par des encouragements publics et précis.

Je prendrai un seul exemple, dans le domaine des arts plastiques.

L'Etat peut jouer un rôle direct par ses commandes et ses achats. A cet égard, je souligne la portée du 1 p. 100 culturel sur les constructions scolaires, qui appellera prochainement un effort d'extension et, surtout, de simplification et de décentralisation. Cette formule ne saurait être — je le répète ici — partisane ; par ce biais, l'Etat ne saurait imposer un style, privilégier une école. Certains créateurs, croyant accroître leurs chances de sélection, se figurent qu'il leur faudrait être non figuratifs. Or, je veille, pour ma part, à ce que seule la qualité soit appréciée, indépendamment de la forme d'expression qu'elle peut prendre.

Mais l'Etat peut aussi favoriser indirectement la création artistique.

A cet effet, je signale la décision que j'ai prise récemment, en accord avec certaines galeries, d'aide à la première exposition, par le jeu d'avances remboursables, ce qui favorisera le contact du public avec des œuvres nouvelles et permettra ensuite leur diffusion commerciale.

Le ministère des affaires culturelles joue alors son rôle d'incitation, car sa première mission est de conduire ou d'aider à faire, non de faire. S'il doit faire, c'est souvent dans un souci de référence que s'accomplit sa tâche de gestion.

Mesdames, messieurs, l'action directe du ministère des affaires culturelles est retracée dans les lignes du budget qui vous est soumis, MM. les rapporteurs — que je remercie très sincèrement de leur remarquable travail — vous ont permis, à travers la croissance globale et notable de ce budget, d'en repérer les accents particuliers et volontaristes.

Ce qui frappe, d'abord, c'est l'augmentation très sensible, d'une année sur l'autre, tant des crédits de fonctionnement que des crédits d'investissement. Un budget s'apprécie — je le sais — par ses emplois, non seulement par sa masse. Mais il est évident que nos actions seront plus efficaces si elles sont davantage dotées ; d'ailleurs, je m'évertue à ce que, dépensant plus, nous dépensions mieux.

Le budget de fonctionnement passe de 464.500.000 francs à plus de 537.700.000 francs, soit une progression d'environ 16 p. 100. Il convient d'apporter une précision financière : sur 73 millions de francs d'augmentation, plus de 70 correspondent à des mesures nouvelles. En effet, une partie importante des crédits consacrés à l'augmentation prévue des traitements des fonctionnaires est dorénavant inscrite au budget des charges communes.

Ainsi, l'augmentation réelle des crédits de fonctionnement est d'environ 18 p. 100 par rapport à l'an dernier, ce qui permettra, d'une part, de consolider et de développer les moyens de gestion du ministère dans ses services centraux et régionaux et, d'autre part, d'accroître et d'améliorer les interventions de l'Etat, principalement en ce qui concerne l'enseignement, la musique, le théâtre et l'action culturelle.

Le budget d'investissement marque, quant à lui, une croissance exceptionnelle. Il passe de 250 à 386 millions de francs, soit une augmentation de 54 p. 100 par rapport à l'année en cours.

Cet accroissement est encore de 33 p. 100 si on exclut ce qui se rapporte au Plateau Beaubourg. Je ne vois pas d'ailleurs pourquoi, même si cette opération prend la forme d'un établissement public et même si elle est placée conjointement sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale, elle serait exclue de ce budget, puisqu'elle ne l'est pas de nos préoccupations.

Quoi qu'il en soit, je présenterai sur les crédits d'équipement une seule remarque, mais décisive.

Dans le Plan — vous le savez puisque vous l'avez approuvé — l'arbitrage du Premier ministre a retenu pour les affaires culturelles un montant de crédits souhaité de 2.000 millions de francs. Pour 1972, ce budget en propose la traduction exacte, selon l'échéancier établi pour le VI^e Plan. C'est dire que, tandis qu'elle prenait sa signification sociale, l'action culturelle trouve des moyens accrus. L'augmentation relative de ce budget, la plus notable parmi tous les fascicules du budget général, mesure une volonté politique du Gouvernement.

Vos rapporteurs ont pertinemment souligné la répartition qui vous était proposée des sommes ainsi dégagées. A mon tour, j'en soulignerai rapidement quelques aspects : la formation des hommes, la protection des choses, la diffusion des actions, la diversification des équipements.

La première des lignes de force du budget qui vous est proposé, c'est la formation des hommes. Je serais d'ailleurs tenté de dire qu'il n'est de culture que d'homme et qu'il n'est de patrimoine que vivant, c'est-à-dire entretenu, avivé et enrichi par des animateurs et des créateurs sensibles.

Toute notre action sur les valeurs culturelles, œuvres, monuments, institutions de toutes natures, serait dépourvue de sens, si nous ne cherchions pas d'abord à assurer, dans la continuité des traditions et la recherche du renouvellement, l'éducation des hommes dont la tâche est de porter la charge de ce patrimoine vivant.

Dans les secteurs placés directement sous mon autorité, la réforme du conservatoire d'art dramatique, réalisée cette année, le développement de l'enseignement musical, accéléré depuis quelque temps, et la refonte de l'enseignement architectural opéré voilà quelques semaines visent à assurer cette formation des hommes.

Pour les seuls enseignements de l'architecture et des arts plastiques, il vous est demandé la création de 200 emplois en 1972, ce qui permettra, pour la première fois, dès la rentrée scolaire de septembre, de disposer de l'encadrement nécessaire aux nouvelles unités pédagogiques en cours de construction. Pour la première fois aussi, le nombre des bourses sera aligné en proportion sur celui de l'éducation nationale et leur taux sera égal à celui des bourses de l'enseignement supérieur, car c'est bien une mission supérieure que celle de concourir à dessiner le cadre de vie des Français.

La seconde ligne de force de ce budget concerne la protection du patrimoine, entendu dans son sens le plus large et sous tous ses aspects.

Il s'agit de protéger le patrimoine pour l'animer, le rendre vivant et familier, pour offrir au plus grand nombre les valeurs qu'il contient. C'est ce qui a décidé le Gouvernement à un effort substantiel, notamment en faveur des monuments historiques, et qui correspond — je le précise — à un changement profond dans notre politique de sauvegarde.

Cette politique se marque désormais suivant deux axes.

Premièrement, elle tend à compléter le réseau de protection du patrimoine, notamment en l'étendant aux objets d'art dangereusement soumis aux risques de vol ou de mépris, donc de déperdition, alors que ce patrimoine mobilier est en réalité un immense musée dispersé.

Deuxièmement, elle vise à transmettre le plus grand nombre de monuments possible aux générations qui nous suivent, en réalisant donc un minimum de travaux sur un maximum d'édifices, ce qui implique que l'on renonce, sauf exception justifiée pour quelques monuments, bien sûr, aux grands chantiers qui étaient poursuivis avec une préoccupation coûteuse de perfectionnisme. Pour reprendre un slogan qui éclaire bien ma pensée, il est préférable de sauver mille monuments pour cinquante ans que cinquante monuments pour mille ans. Les générations suivantes prendront le relais, sinon il sera trop tard. (Applaudissements.)

Mais il n'y a pas que le patrimoine monumental.

Il y a — étendu au domaine commercial et industriel, et modernisé par les techniques d'informatique — celui de nos archives qui proposent non seulement leurs travaux aux chercheurs, mais aussi leur exposition au public.

Il y a le répertoire du théâtre décentralisé. Les contrats de trois ans que nous allons conclure avec les troupes décentralisées prévoiront, outre les créations souhaitables, des reprises classiques.

Il y a aussi l'art lyrique. La réorganisation de l'Opéra de Paris et de l'Opéra-Comique, à laquelle je me suis attaché, en garantit la résurrection. Les crédits prévus pour les opéras de province sont également en augmentation.

Il y a encore le patrimoine des musées nationaux dont je développe intensément l'effort de modernisation et d'accueil.

Protéger et enrichir tout notre patrimoine, c'est respecter et poursuivre notre histoire.

La troisième ligne de force du budget qui vous est soumis, c'est la diffusion des actions qu'il propose.

Je souhaite que notre gestion, ayant une valeur de référence vis-à-vis du public, donne à ce budget toute sa force de participation. Nous devons offrir au plus grand nombre l'accès à la culture sans l'y contraindre, ni dicter ses choix et ses jugements, ce qui nous conduit à un grave problème, très actuel.

La culture, dans la nouvelle société que nous voulons, sera-t-elle une consommation ou une participation ? J'ai été frappé, comme vous sûrement, de la part considérable des dépenses qu'on pourrait appeler de « culture à domicile », que permettent les équipements modernes et que développent les techniques nouvelles.

L'équipement en électrophones ou en postes de télévision est un signe satisfaisant. Mais notre satisfaction serait plus grande si nous pouvions être assurés que le disque conduit au concert et l'image au musée. Si la culture est simplement livrée et, alors, en quelque sorte imposée, il y manquera une part de cette vertu d'échange qui fait de la culture une œuvre vraiment partagée.

Je prendrai un seul exemple pour illustrer cette conception et je le choisirai dans le domaine musical, car il illustre assez bien, et ma préoccupation et notre effort.

La diffusion du disque a, certes, largement contribué au développement de la sensibilité musicale des Français. Mais cette action, pour importante qu'elle soit, demeure insuffisante. Aussi ai-je décidé de donner toute son ampleur au plan décennal de la musique dont l'objet est non seulement de susciter des vocations professionnelles, mais d'éveiller, et dès le plus jeune âge, le sens musical et de rendre à la musique une place éminente, qu'elle n'a pas encore dans notre pays.

Si le budget en discussion reçoit votre assentiment, les crédits correspondant à cet effort pour la musique seront multipliés par douze par rapport à 1966, en exceptant les crédits affectés à la réunion des théâtres lyriques nationaux, passant de 4 millions à 50 millions de francs environ.

Un véritable effort de discussion culturelle n'a de sens que s'il vise à assurer la plus large participation. Celle-ci ne doit pas être le privilège accordé à quelques-uns, mais une joie offerte à tous. La diffusion pose alors un grave problème sociologique.

Je vous avoue que je suis hanté par ce que recouvre le concept de diffusion de la culture. Faut-il, dans un esprit de connaissance mathématique, se regarder comme satisfait parce que l'indice de fréquentation des expositions nationales, des théâtres subventionnés, des monuments historiques, des salles de concerts ou même des maisons de la culture aura monté de quelques points ?

Ces résultats sont appréciables, certes, et ils font incontestablement partie de notre mission, mais la masse de ceux qui n'ont pas vraiment accès à la culture ou qui, pire encore, croient qu'elle n'est pas faite pour eux, n'est-elle pas plus importante et ne nous jette-t-elle pas, sans le savoir, un terrible défi ?

Si la diffusion culturelle était, en quelque sorte, l'alibi des gavés de la culture, elle serait une monstrueuse hypocrisie. Or il existe une aristocratie de la pensée qui pratique à l'égard du public, sans la vouloir, cette forme comparable de mépris du public qui consiste, non seulement à viser trop bas, mais aussi à viser trop haut. La culture ne prendra sa dimension sociale que si, devenue familière, elle sait aussi devenir participation.

La quatrième ligne de force du projet de budget que vous est présenté réside dans la diversification des équipements qu'il vous propose.

Je peux et je dois même vous faire une confiance : lorsque je suis arrivé au ministère des affaires culturelles, on envisageait de faire inscrire au Plan quelque sept théâtres nationaux supplémentaires. Je puis vous annoncer que, seuls, ceux de Strasbourg et de l'Est parisien recevront prochainement un statut d'établissement public, mais qu'aucun autre ne sera ainsi établi.

Pour ma part, je préfère qu'il soit prévu des équipements polyvalents et intégrés, permettant un plein emploi des locaux à construire. En effet, je considère comme important qu'il y ait, à travers tout le pays, les équipements indispensables à l'action culturelle. Mais il ne faut pas pour autant construire partout — on ne le pourrait d'ailleurs pas — des bâtiments qui seraient employés insuffisamment ou occasionnellement.

Quand il est prévu de construire un gymnase, mieux vaut y intégrer l'équipement culturel pour son utilisation polyvalente. Il est préférable d'engager les frais supplémentaires qu'entraîne l'utilisation d'une salle à des fins multiples — auditorium, théâtre, salle de cinéma et de formes d'expression nouvelles qu'on pourrait appeler interdisciplinaires, qui ne manqueront pas de surgir — plutôt que de construire, forcément en nombre plus limité, des centres spécialisés. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

A cet égard, le cloisonnement rigoureux des administrations compétentes ne doit pas constituer un frein à une bonne conception et à une bonne utilisation des équipements retenus. L'exemple le plus éclatant, je l'ai donné à l'occasion de la construction du Palais des congrès — je ne sais d'ailleurs s'il s'appellera exactement ainsi — que la chambre de commerce et d'industrie de Paris construit à la Porte Maillot.

Il eût été dommage, en effet, que cette salle de congrès ne puisse se transformer en salle de concert et que nous soyons amenés, dès lors, à prévoir une salle distincte qui aurait été édifiée... un jour.

Il va sans dire — mais ceci est plus aisé — que ces équipements intégrés sont déjà conçus, dès le stade initial, pour les villes nouvelles. La réforme régionale prévoit expressément cette harmonisation des équipements. Je voudrais que les futurs comités économiques, sociaux et culturels y trouvent partout l'occasion d'une réflexion appliquée pour réaliser des équipements diversifiés.

Les crédits d'équipement dont nous disposerons au cours du VI^e Plan, très sensiblement majorés par rapport au V^e,

prendront toute leur valeur s'ils sont ainsi, en quelque sorte, démultipliés dans leur emploi.

Or c'est dans le cadre de ce VI^e Plan que se situe, mesdames, messieurs, le budget pour 1972. J'ai essayé de vous montrer qu'il s'insère dans une politique globale, car la culture, c'est ce qui fait de tout homme un être plein, vivant et réel. C'est en ce sens une « contre aliénation » et la seule garantie de liberté et de générosité vraies. La culture est aussi pour l'individu la conscience de comprendre et de déchiffrer ce qui l'entoure et ce qui l'établit dans le monde. Elle est ainsi sociale et collective ou, plus précisément, médiatrice entre l'homme et la société et, de ce fait, un phénomène de civilisation.

Dans cet esprit, il ne m'échoit pas d'être celui qui a la charge de définir ce que doit être la culture de notre temps. Elle est, dans notre société occidentale libérale, le produit de jaillissements divers et désordonnés, de libre intervention et de leurs réactions multiples, qui se confondent, s'opposent et se croisent dans un jeu sans cesse recommencé. Mais il m'incombe d'être, au sein du Gouvernement, celui qui a la mission de rappeler, s'il en est besoin, et de rendre présente et exigeante, la nécessité de tenir la culture comme une dimension de l'acte politique. Il m'appartient, ce budget m'en offre l'occasion, de la faire, mesdames, messieurs, sous votre contrôle. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le ministre, j'aurais aimé pouvoir, avec enthousiasme, vous féliciter de l'augmentation des crédits consacrés à la culture. Hélas ! mes compliments seront à l'image de cette mince progression car, il faut le dire, si le taux de votre budget atteint 0,46 p. 100 du budget de l'Etat contre 0,40 p. 100 l'année dernière, cette augmentation ne correspond pas aux besoins réels et ne permet pas de faire face aux estimations prévues dans le cadre du VI^e Plan.

Nous sommes loin du 1 p. 100 qui serait le seuil minimum à atteindre, qui est l'objectif courageux défendu par tant d'artistes, d'hommes du spectacle, d'organisations culturelles, de syndicats qui se sont unis pour alerter l'opinion publique et pour demander que la France, à la fin du XX^e siècle, ait un budget digne de son passé, digne de son présent, digne de son avenir.

La discussion de ce budget m'autorise, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur quelques points et à vous poser quelques brèves questions.

Le problème de nos musées revient comme une antienne annuelle. Ces musées sont trop souvent des cenacles tristes et inconfortables où, cependant, le visiteur devrait pouvoir prolonger sa vision par l'information immédiate en faisant de ce lieu privilégié de la cité le complément indispensable d'une culture continue.

A travers nos musées doit se concevoir toute une politique de décentralisation, d'échanges et de rayonnement artistique. Je ne méconnais pas la place prise ces dernières années par des expositions de prestige. Mais faites circuler les œuvres de Paris en province, de province à province, et vous vous apercevrez, monsieur le ministre, que de magnifiques artistes appelés « provinciaux », quelque peu oubliés dans tel musée peu fréquenté, peuvent rivaliser, non sans éclat, avec leurs contemporains plus connus d'un large public.

Si Monticelli a atteint une gloire universelle, figurant, et à quelle place ! à Londres, à New York, à Bucarest et à Paris, que dire, par exemple, des peintres lyonnais du XIX^e siècle, élèves d'Ingres et de Delacroix, qui sommeillent dans ce somptueux musée Saint-Pierre de Lyon, dont les audaces picturales faisaient dire à Edouard Herriot que, par eux, Lyon fut, au XIX^e siècle, « l'Ombrie de la France ».

Créez ces échanges, monsieur le ministre, créez l'indispensable communication. Ainsi, vous aurez animé la vie culturelle de nos départements, un peu à la manière des tournées — trop rares — de la Comédie française. C'est en créant cette communion du beau que naîtront des vocations et que se perpétuera l'élan créateur qui a placé notre pays au premier rang de l'expression picturale.

Abordant un autre volet de l'action de votre ministère, je désirerais souligner la nécessité de concevoir la politique des monuments historiques, non seulement en termes de restauration, mais en termes d'animation. Autorisez-moi à vous emprunter cette heureuse formule : « Le meilleur moyen de faire revivre les pierres, c'est de pouvoir y faire vivre les hommes ». Je pense à ces monastères qui pourraient accueillir des chercheurs, des artistes, redonnant aujourd'hui à ces monuments une finalité humaine et spirituelle. Je voudrais savoir

si l'abbaye de Fontevault, comprise dans la deuxième loi de programme, a connu ou connaîtra une affectation digne de l'expression qu'elle représente.

Permettez-moi encore de poser quelques questions.

Où en est le projet gouvernemental de la loi d'orientation de l'architecture et de la réforme du statut du corps des architectes des monuments historiques ?

Quelle suite avez-vous donnée à cette idée d'un emprunt consacré aux monuments historiques ?

Pourquoi la loi du 31 décembre 1968, qui dispose que les droits de successions peuvent être acquittés, non seulement en espèces, mais également en œuvres d'art, n'est-elle pas appliquée ?

Ma curiosité s'étendra également à la loi du 9 avril 1962 sur les secteurs sauvegardés : quarante secteurs ont été créés, dont un auquel je porte — et vous me comprendrez — une attention toute particulière : Le Puy-en-Velay. Puis-je vous demander si vous comptez accorder des subventions aux propriétaires qui entreprennent des travaux de restauration ou de mise en valeur, en dehors des périmètres opérationnels ?

Peut-être, monsieur le ministre, serait-il bon d'aider davantage les propriétaires et les locataires de demeures classées ou inscrites à l'inventaire. Que de servitudes pèsent sur ces vieilles demeures pour le plus grand bénéfice du patrimoine artistique national ! Ne conviendrait-il pas d'alléger, par une sorte de compensation naturelle, les charges fiscales, pour rétablir un juste équilibre ?

Je pense encore, en disant cela, à certaines petites villes du centre de la France, auxquelles leur riche passé crée d'innombrables obligations. Les municipalités et les particuliers se voient tenus, chaque année, de faire des restaurations de plus en plus coûteuses et l'aide de l'Etat n'est pas en rapport avec ces sacrifices.

Permettez-moi de vous faire une suggestion. Pourquoi ne pas demander l'affectation à votre budget des affaires culturelles de la totalité ou d'une partie importante des 4,20 p. 100 représentant les droits d'enregistrement sur les ventes publiques des objets d'antiquité et de collection ?

La loi de finances pour 1922 créait, le 31 décembre 1921, un précédent : elle affectait une taxe spéciale de 1 p. 100 sur les ventes publiques de curiosités, antiquités, livres anciens, objets de collection et peintures à la caisse des monuments historiques.

Certes, cette loi a été abrogée. Mais à une époque où le 1 p. 100 aux affaires culturelles n'est pas atteint, peut-être serait-il bon de se donner les moyens de restaurer les monuments en faisant revivre une telle disposition.

Je vous livre ces réflexions un peu en vrac et je m'en excuse, monsieur le ministre. En vous écoutant, nous avons été renforcés dans notre conviction que vous vous penchiez avec l'attention et la conscience qui vous caractérisent sur ces problèmes, mais qu'une fois encore votre dotation budgétaire sera le frein inéluctable à la réalisation de vos vastes desseins. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le général de Gaulle a un jour défini la politique comme « une action pour un idéal à travers des réalités ».

Dans le domaine de l'action culturelle, un large fossé sépare les réalités et l'idéal. Mais votre budget, monsieur le ministre, a le grand mérite de rétrécir ce fossé. Après avoir entendu les rapporteurs, après vous avoir entendu, mes amis et moi avons la satisfaction de savoir que le grand effort culturel entrepris par la V^e République, conçu et animé avec le prestige que l'on sait par André Malraux, puis par Edmond Michelet, dont nous saluons avec émotion la mémoire, sera continué et amplifié.

Votre budget est un budget d'espoir, comme vous l'avez souligné après les rapporteurs. Il est en progression, pratiquement, dans tous les domaines. L'augmentation globale est d'environ 27 p. 100, et les crédits d'équipement sont majorés de plus de 50 p. 100. Le résultat est très positif et, avec les concours des autres ministères on peut estimer que le 1 p. 100 fatidique dont on a fait un mythe, doit être aujourd'hui atteint dans la réalité.

J'éviterai de paraphraser les rapporteurs comme de reprendre tous les aspects de votre budget. Je me bornerai à quelques observations sur des points précis.

D'abord, à propos de la conservation du patrimoine architectural, nous faisons totalement nôtres vos objectifs, en particulier la formule selon laquelle il est préférable de préserver mille monuments pour une moyenne durée que quelques monuments pour une très longue durée.

Pour qu'il en soit ainsi, l'esprit de certains de vos services doit évoluer. La sauvegarde doit intervenir dans un esprit pratique qui implique que soit mis fin à un perfectionnisme paralyssant et à une politique du tout ou rien. J'ai en mémoire certains exemples de sauvetage difficilement réussis parce que les conditions posées étaient telles que ceux qui voulaient agir ont failli y renoncer. J'espère, qu'à l'avenir, cela ne se reproduira plus.

J'aborderai maintenant certains problèmes propres aux musées.

Sur le plan du personnel, malgré quelques améliorations, l'insuffisance demeure aussi bien dans le cadre des conservateurs que — peut-être encore plus gravement — dans celui du personnel administratif, et du personnel de gardiennage, bien qu'un effort soit consenti dans ce domaine.

Il faut souligner le caractère dérisoire des situations matérielles, eu égard aux capacités requises et aux responsabilités qu'ils doivent assumer, offertes aux conservateurs.

Je tiens ici à rendre hommage à ces conservateurs dont la mission relève souvent de l'apostolat. Ils doivent agir et mener à bien leur tâche sans personnel, faire eux-mêmes ce qui n'est pas compris dans leurs attributions théoriques, accomplir leur action parfois avec le concours très actif de municipalités compréhensives, mais parfois aussi dans une indifférence quasi générale.

Un effort particulier doit être fait pour doter les musées d'un personnel qui ait une situation digne de la tâche qu'on attend de lui.

Sur le plan de la fréquentation des musées les résultats de 1970 sont positifs puisque l'augmentation dépasse 6 p. 100. Mais, je le signalais déjà l'année dernière, cette fréquentation est très inégalement répartie. La fréquentation des grands musées progresse plus vite que celle des petits musées. Les vedettes écrasent les autres. Le Louvre reçoit plus de 1.900.000 visiteurs, le Jeu de Paume 520.000, mais le musée d'art moderne n'en accueille que 145.000 et le magnifique musée Guimet, 24.600 seulement. Quant au musée des monuments français dont on voudrait que le corps enseignant préconise la visite, il n'a que 24.000 visiteurs par an, ce qui est dérisoire.

J'ai évoqué l'année dernière les petits musées de province; par exemple, le musée Magnin de Dijon, récemment transformé, a reçu 814 visiteurs en un an, chiffre très faible, surtout compte tenu de l'intérêt des collections.

J'ai parfois l'impression que les musées se « vendent mal » au sens publicitaire du terme. J'espère que la convention que vous avez passée avec l'O. R. T. F. permettra de mieux faire connaître les richesses de la France, non pas seulement les expositions et les grands musées, mais l'ensemble des musées de notre pays. Les expériences faites, notamment à la télévision régionale parisienne il y a deux ans, ont montré qu'une émission consacrée à un musée entraînait dans la semaine qui suit une augmentation notable de sa fréquentation. Peut-être un effort devrait-il être accompli dans ce sens, tant sur les chaînes régionales que nationales. Il serait bon également que la direction des musées de France soit dotée d'une équipe technique de publicitaires, d'un bureau de relations publiques composé de professionnels.

Toujours en ce qui concerne les musées, nous n'avons guère avancé dans le domaine de l'inventaire photographique des œuvres et des catalogues. Un effort a été fait; il est actuellement poursuivi, mais nous sommes encore très loin du but. Ne serait-il pas possible — je reprends une proposition que j'avais faite — de créer une équipe volante de photographes qui, pendant plusieurs années, photographieraient toutes les œuvres de nos musées? Actuellement, en effet, nombre d'entre elles ne sont pas encore photographiées.

Je pose aussi de nouveau le problème d'un centre de documentation pour les chercheurs. Non loin de France, à La Haye, existe le bureau royal de documentation et d'histoire de l'art. C'est un modèle. Tous les chercheurs qui s'intéressent à l'art néerlandais peuvent s'adresser à ce bureau pour recevoir les photographies et la documentation nécessaires. En France, l'attribution d'une photographie à un chercheur constitue pratiquement un service rendu par un conservateur de musée et non l'exercice d'un droit à la recherche. Un effort doit donc être consenti dans ce domaine.

Je voudrais soulever à nouveau une question que j'avais crû réglée l'année dernière dans la mesure où M. Bettencourt, qui présentait le budget des affaires culturelles, avait semblé donner son accord à la proposition que j'avais formulée, concernant la gratuité de l'entrée dans les musées pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, sous la forme d'un passeport culturel ou d'un droit général.

Cette pratique existe dans certains pays. Or, du fait de l'abaissement de l'âge de la retraite et de la prolongation de la durée de la vie, de plus en plus nombreuses sont les personnes qui disposent du temps de visiter les musées. Il conviendrait

done d'offrir à celles qui le désirent la possibilité d'entrer gratuitement dans les musées. Cette gratuité devrait être instituée en semaine. On objecte trop facilement que les visites des musées sont déjà gratuites le dimanche, mais ce n'est pas le jour où tout le monde se bouscule qu'il faut donner aux personnes âgées la possibilité de se rendre dans les musées.

Il conviendrait donc de réétudier ce problème.

Enfin, l'aide accordée aux musées de province pour l'achat d'œuvres d'art est dérisoire. Le crédit annuel d'un million de francs affecté aux 950 musées de province, permet peut-être quelques acquisitions, mais, s'agissant de grandes œuvres, elle ne donnerait droit qu'à quelques quartiers de pomme d'un tableau de Cézanne! (Sourires.)

Je salue tout particulièrement l'effort que vous entreprenez avec la création d'une aide à la première exposition. Cette mesure positive aidera beaucoup les artistes français.

Je voudrais par ailleurs soulever un problème qui relève également du ministère des affaires culturelles, celui du marché des œuvres d'art.

La diffusion du goût de l'art est souvent parallèle à la diffusion de la collection. Vous le savez bien, monsieur le ministre, Paris, qui fut, jadis, la première place mondiale du marché des œuvres d'art, a depuis longtemps été supplanté par Londres, non pas du fait du hasard, mais par suite d'un régime particulier de ventes publiques et de taxation. Ici comme dans bien d'autres domaines l'excès de la taxation a supprimé la ressource.

Il serait donc souhaitable que la disparité existant entre Londres et Paris fût atténuée, ce qui permettrait à notre capitale de reprendre un rôle éminent en cette matière.

Je dirai quelques mots de l'enseignement de l'architecture et de l'architecture en général.

Les crédits destinés à l'enseignement de l'architecture sont augmentés. C'est très bien. Mais, sur le plan esthétique, il serait souhaitable qu'un effort fût fait pour la formation des architectes. Lorsque nous voyons certaines des œuvres réalisées dans notre pays au cours des dix dernières années, nous n'avons pas lieu, hélas! d'être entièrement satisfaits.

Certes, la notion de beau est subjective, mais la laideur se voit très bien et certains bâtiments officiels en sont l'illustration. Il conviendrait que votre ministère jouât en quelque sorte auprès des autres administrations le rôle de conseiller pour éviter que les bâtiments administratifs ne donnent dans le style caserne. Ce disant, je pense non seulement aux bâtiments de l'Etat, mais aussi aux bâtiments départementaux. Il suffit pour s'en rendre compte de regarder l'horreur qui a nom « Préfecture de Paris ».

Je souhaite — mais peut-être sera-ce un vœu pieu — que la règle du 1 p. 100 qui s'applique aux constructions scolaires soit étendue, même partiellement, aux autres bâtiments publics. Quel champ serait ainsi ouvert à nos peintres, à nos sculpteurs, à nos décorateurs! Entendez-vous agir dans ce sens, monsieur le ministre?

Dans cet esprit, je tiens à saluer la participation du fonds d'investissement culturel au concours national du mobilier urbain. Il importe que nous vivions dans notre temps, qu'en matière de mobilier se développe un style artistique contemporain qui ne soit pas seulement laissé à l'initiative privée et que l'aide de l'Etat joue un rôle positif, particulièrement souhaitable.

J'aborderai maintenant le problème des théâtres, et d'abord des théâtres nationaux.

Je me réjouis de la solution adoptée pour le théâtre de l'Odéon, d'autant plus que j'avais moi-même, à cette tribune, souhaité la réunion de l'Odéon et de la Comédie-Française.

En revanche, la crise du T. N. P. me paraît fort regrettable. Sa grande salle a une fréquentation de l'ordre de 33 p. 100. C'est vraiment très faible. Doit-on parler de crise du théâtre populaire? Ce n'est pas sûr. Le pourcentage de fréquentation du Théâtre de l'Est parisien montre qu'il n'en va pas de même partout, et il sera permis à l'élu municipal que je suis de donner en exemple le Théâtre de la Ville qui, à Paris, malgré une salle plus petite que celle du T. N. P. et des crédits médiocres, connaît un taux de fréquentation beaucoup plus élevé.

Il est possible que, pour le T. N. P., l'abandon provisoire de la politique des abonnements ait joué, de même que le choix des pièces.

Nul n'est parvenu à définir au juste la notion de théâtre populaire. Mais, ce qui est sûr, c'est que le théâtre populaire, s'il doit être ouvert à la recherche, ne doit pas pour autant se perdre dans l'abstraction ni se cantonner dans un misérabilisme abêtissant. Il doit être conçu pour le public populaire et non pour la délectation morose des animateurs.

Le théâtre privé nous cause beaucoup de préoccupations. Il serait souhaitable que le ministère des affaires culturelles participe un peu plus largement au fonds d'équipement des théâtres privés, tout en incitant ces théâtres à s'unir, voire à coordonner leur action, pour faire face à leurs difficultés.

Au problème du théâtre est lié celui des maisons de la culture. Dans ce domaine, nous vous suivons entièrement, monsieur le ministre, lorsque vous vous orientez vers des centres culturels polyvalents dont la formule est beaucoup plus souple que celle des maisons de la culture. Le problème des maisons de la culture n'est pas uniquement celui de leur dimension, c'est aussi celui de leur contenu — ce qui nous ramène au problème du théâtre populaire. Si, dans certains cas, il y a crise entre les municipalités et les maisons de la culture, c'est souvent à cause du contenu. On en revient toujours à la définition nécessaire du contenu du théâtre populaire.

M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial. Le théâtre impopulaire !

M. Claude-Gérard Marcus. L'effort accompli en matière de musique est remarquable et nous souhaitons qu'il soit encore accentué.

Nous attendons beaucoup de la coopération avec l'O. R. T. F. et nous espérons que cette coopération permettra l'accès du public à un nombre beaucoup plus grand d'œuvres aussi bien classiques que contemporaines.

Nous nous réjouissons de l'accord intervenu à l'Opéra. La politique ferme et efficace du ministère mérite d'être saluée. Car nous sortons d'une période où le caractère kafkaïen de l'organisation rendait impossible toute action positive. Les contraintes ahurissantes et les absurdités empêchaient d'agir.

Souhaitons que, partant d'un nouveau pied, l'Opéra se dirige vers un avenir digne de lui et que, toujours dans le cadre de la coopération avec l'O. R. T. F., des œuvres d'opéra soient plus souvent retransmises par la télévision.

Tout en saluant l'effort entrepris en matière de décentralisation lyrique, j'émets un vœu. La situation des théâtres lyriques de province demeure préoccupante et l'effort entrepris devra être accentué. Je me demande s'il ne faudra pas, dans un proche avenir, envisager une autre action sur un plan plus particulier, celui de l'opérette et de la comédie musicale. Ne pourrait-on envisager de créer un théâtre national de l'opérette et de la comédie musicale, lequel ne concurrencerait nullement l'Opéra-Comique, dont les objectifs sont très différents ?

Avant de conclure, je dirai quelques mots du cinéma, en complément des propos tenus par M. le rapporteur.

On a parlé de crise des studios. J'ose espérer que les projets conçus pour Bry-sur-Marne verront très rapidement le jour, mais je crois qu'il faudrait aussi rechercher pourquoi les coproductions internationales fuient les studios français, pourquoi tant de coproductions sont réalisées à Cinecitta, Almeria ou ailleurs.

Il faut voir si certaines mesures de protection et de garantie d'emploi actuellement en vigueur ne se retournent pas contre le personnel technique. A force d'avoir établi des cadres très contraignants, on a quelque peu éloigné les productions étrangères. Il en résulte un important chômage chez les techniciens. La France possède pourtant en matière de cinéma d'excellents techniciens, mais ceux-ci travaillent, hélas ! fort peu.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'ouvrir les portes des studios français aux coproductions internationales.

En ce qui concerne, enfin, les enseignements artistiques, qui se développent, la coordination avec l'éducation nationale devrait être poussée. C'est à l'école primaire que l'on apprend le goût des belles choses, et notamment le goût de la musique.

Les enseignements spéciaux dispensés par le défunt département de la Seine survivent tant bien que mal dans le département de Paris et, dans beaucoup de domaines, constituent un exemple. Le système des enseignements spéciaux de l'enseignement primaire devrait être étendu à toute la France plutôt que d'être supprimé dans la région parisienne. C'est en apprenant aux enfants à aimer la musique qu'on en fera des mélomanes. La formation nécessaire ne s'acquiert pas à vingt-cinq ans mais dès le plus jeune âge. Cela me paraît une condition fondamentale du succès à long terme de votre politique.

Enfin, j'ai évoqué, à propos des musées, le problème du troisième âge. Je souhaiterais beaucoup que, pour l'avenir, vous développiez vos conceptions quant à l'action culturelle en faveur de cette catégorie de la population. Jusqu'à présent toute l'action culturelle a été tournée soit vers la jeunesse, soit vers l'âge actif ; or, le troisième âge va prendre une part de plus en plus importante dans notre pays. Il est donc nécessaire de concevoir une action culturelle qui tienne compte de ses caractéristiques propres.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations et les suggestions que je voulais vous présenter. Sur le fond — je le répète — mes amis et moi-même nous réjouissons de ce budget, malgré quelques critiques de détail.

Ma conclusion sera simple : Continuez, monsieur le ministre ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Mesdames, messieurs, le pouvoir fait une cour assidue, quoique le plus souvent vaine, aux artistes et aux hommes de culture.

Nous assistons à une inflation de discours gouvernementaux. Dans une certaine mesure, nous pourrions y trouver matière à satisfaction. En effet, plusieurs de ces déclarations se réfèrent presque ouvertement à certaines des idées pour lesquelles nous combattons depuis longtemps.

Mais une politique ne se mesure pas à la richesse du verbe. Dire le rôle irremplaçable de l'artiste et célébrer son mérite, c'est bien. Pourtant, l'Etat ne s'acquitte de ses obligations à l'égard de l'artiste et à l'égard de la collectivité que pour autant qu'il crée les conditions d'une vie culturelle féconde et favorise l'accès du plus grand nombre à la culture.

D'une part, les mots sont impuissants à combler le fossé qui sépare les intentions proclamées de la pratique concrète du Gouvernement ; d'autre part, ces mots masquent mal la crainte que la création littéraire et artistique a, de tout temps, inspirée aux forces de réaction.

Il est vrai qu'il n'est aujourd'hui plus possible au pouvoir de privilégier un pompiérisme déclaré, mais le vernis de la bienveillance proclamée à l'égard d'un certain modernisme peut cacher la recherche d'un autre art officiel. Aussi est-il dans la nature des choses de voir des hommes de la majorité U. D. R. centriste, et non des moindres, se charger de porter systématiquement la contradiction aux propos ministériels sur la nécessaire liberté de création de l'artiste.

Après avoir multiplié les interventions autoritaires dans l'activité des maisons de la culture et des centres d'art dramatique, certains rêvent maintenant d'une mise au pas plus poussée du cinéma en revendiquant l'instauration d'une censure municipale. Les expositions de peinture elles-mêmes ne sont plus à l'abri de l'arbitraire.

L'exemple, il est vrai, vient de haut. Au moment où les plus hautes autorités du pays exaltent les droits de l'intelligence et les vertus de l'audace créatrice, la chasse est faite, à l'O. R. T. F., aux idées originales, à la recherche, à la réflexion et à l'évocation des problèmes contemporains.

La culture est officiellement suspectée à la télévision qui, en raison de son vaste public et de sa vocation à servir l'intérêt de la nation, devrait être, au contraire, l'instrument privilégié du progrès culturel.

L'« environnement » que crée cette orientation contraste singulièrement avec les propos optimistes qui accompagnent la présentation du budget du ministère des affaires culturelles.

Les crédits de ce ministère traduisent cette année une certaine progression. Nous serons d'autant moins portés à la sous-estimer que nous connaissons, pour y avoir pris notre part, l'ampleur des luttes auxquelles elle est due. De nombreuses et incessantes actions se déroulent dans tous les domaines de la vie culturelle. Elles viennent renforcer de manière décisive la pression des besoins qui s'y manifestent. Telle est la réalité dont le Gouvernement ne peut pas ne pas tenir compte.

Certes, monsieur le ministre, vous aviez promis de rouvrir l'Opéra ; mais le combat mené par toutes les catégories professionnelles de la Réunion des théâtres lyriques nationaux et le poids de l'opinion publique ont fait intervenir cette réouverture plus tôt que prévu et ont permis de maintenir en activité l'Opéra-Comique. De même, il n'est pas contestable que les exigences inlassablement formulées par les artistes ont accéléré la recherche de solutions au problème — vital pour les arts plastiques — de salles d'exposition permettant la tenue de salons à Paris.

Les dispositions récemment annoncées en faveur des jeunes créateurs sont également à mettre au compte de revendications maintes fois réaffirmées et qu'il est de plus en plus difficile d'ignorer.

Je pourrais multiplier les exemples. Mais ce qui apparaît à l'évidence, c'est l'efficacité de ces luttes et leur caractère bénéfique pour la culture elle-même. En effet, ce ne sont pas seulement ses intérêts propres que défend telle ou telle discipline artistique ou telle ou telle catégorie professionnelle, lorsqu'elle revendique les moyens d'une activité féconde ; c'est aussi l'avenir culturel de notre pays.

Force est de constater qu'aucun des problèmes essentiels n'est résolu. Malgré son augmentation, le budget du ministère des affaires culturelles demeure dans des limites scandaleusement étroites. Représentant seulement 0,46 p. 100 du budget total de l'Etat, il reste très loin du 1 p. 100 considéré à juste titre comme le minimum par les cent-soixante organisations et par les nombreuses et éminentes personnalités de toutes opinions groupées au sein du « comité de liaison et d'organisation » qui s'est constitué et qui déploie une activité permanente pour cette revendication.

Le projet de budget pour 1972 ne marque donc pas une progression substantielle vers ce 1 p. 100. Il ne correspond même

pas aux propres estimations — dont on sait qu'elles sont très en-deçà des besoins les plus criants — faites par le ministère dans le cadre du VI^e Plan.

C'est dire combien il est nécessaire que se poursuive l'action engagée pour l'octroi d'un volume de crédits plus en rapport avec la place de la culture dans la vie sociale. C'est d'autant plus nécessaire que, si la pression conjuguée des luttes et des besoins vous conduit à des adaptations, monsieur le ministre, l'orientation générale de votre politique reste la même.

Vous avez, par exemple, rouvert l'Opéra ; mais vous n'avez pas créé les conditions de la promotion d'un art lyrique digne de notre temps et de notre pays. Les nouveaux prix des places de l'Opéra en interdisent pratiquement l'accès à la jeunesse et aux travailleurs. Votre refus de conclure des conventions collectives avec une partie des artistes maintient ceux-ci dans une situation précaire, incompatible avec les impératifs d'un haut niveau de qualité artistique.

Votre politique comporte en outre ce que j'appellerai diverses carences délibérées. Ainsi en est-il du cinéma. La prétendue concertation avec les professionnels dans ce domaine n'est qu'une longue suite de promesses réitérées qui n'ont jamais de suite. On voit même se dessiner une orientation selon laquelle l'Etat encouragerait systématiquement la production de films dits « rentables », créant ainsi des conditions encore plus difficiles pour la production cinématographique dans son ensemble, particulièrement pour la création de films abordant les problèmes les plus aigus de notre temps.

Vous laissez entendre que l'Etat aide le cinéma. Or, dans une large mesure, c'est très exactement l'inverse qui se produit car c'est le spectateur qui, en acquittant une taxe parafiscale sur le prix de son billet, soutient le cinéma.

Comme premières mesures immédiates, je demande que le produit de cette taxe soit exclusivement réservé à l'aide à la création cinématographique. Il convient que cesse au plus tôt ce véritable détournement qui consiste à prélever une partie de son produit pour financer l'organisme ministériel qu'est le centre national de la cinématographie. Compte tenu de ses attributions et de ses activités, c'est à l'Etat — et à l'Etat seul — qu'incombe ce financement, qui représente 20 millions de francs.

Je demande aussi que soit immédiatement mise en vigueur la décision, déjà adoptée par l'Assemblée nationale mais jusqu'à présent restée lettre morte, de ramener de 17 p. 100 à 7 p. 100 le taux de la T. V. A. applicable au cinéma, afin de mettre celui-ci à parité avec le livre.

Enfin l'intérêt national et les exigences de la création cinématographique nécessitent l'adoption d'un plan d'urgence pour que soit mis un terme au démantèlement de nos studios, éléments indispensables de l'infrastructure technique du cinéma.

Votre politique à l'égard du cinéma illustre votre volonté de faciliter l'emprise que les grands intérêts financiers exercent sur la vie culturelle. Des secteurs entiers et décisifs leur sont livrés.

A considérer le seul domaine de l'industrie, une seule entreprise, la société Hachette, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de 1.200.000.000 de francs. Or, pour l'année 1972, le total des crédits du budget du ministère des affaires culturelles n'atteindra que 840.000.000 de francs, soit un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires de la société Hachette.

L'argent commande à la culture. Les impératifs du profit qui sont imposés aux créateurs conduisent à l'autocensure, à la mutilation des œuvres et sont à l'origine d'une production de plus en plus envahissante de l'anticulture.

Vous avez, monsieur le ministre, parlé du désarroi de la société. Dans la vie culturelle, comme dans tous les autres domaines, se manifeste la crise de la société française. Là, comme ailleurs, une autre orientation fondamentale est nécessaire.

C'est ce qu'exprime le programme de gouvernement que le parti communiste a élaboré, qu'il vient de publier et qui propose des solutions formant un ensemble à la fois audacieux, cohérent et réaliste.

L'intelligence doit enfin cesser d'être en butte à la loi du profit, aux contraintes, aux entraves matérielles et idéologiques que cette loi impose. La culture doit recevoir les moyens qui garantiront son expansion.

C'est pourquoi notre programme préconise un ensemble de mesures et d'abord dans le domaine de l'enseignement, car on ne peut parler de développement de la culture sans envisager une modification profonde des conceptions de l'enseignement.

La réforme de l'enseignement que nous proposons prévoit de donner à tous une culture plus étendue et, dans ce cadre, de rénover les enseignements artistiques. Ces enseignements, qui débiteront dès le plus jeune âge, auront un contenu nouveau : tout en intégrant l'héritage culturel du passé, il évitera l'académisme desséchant et s'ouvrira largement aux créations et aux recherches contemporaines. De nouvelles disciplines seront abordées, notamment l'architecture et le cinéma. L'école préparera les élèves à l'utilisation enrichissante des moyens de

communication de masse, en particulier des techniques audiovisuelles.

Dans le même temps, une politique de progrès social donnera aux travailleurs le temps et les moyens de vivre indispensables pour que s'accroisse sensiblement leur participation à la vie culturelle.

Un gouvernement démocratique recherchera, avec la participation des intéressés, les moyens aptes à briser l'emprise que les puissances financières étendent aujourd'hui sur le cinéma, le livre, le théâtre, les disques, la télévision, les vidéo-cassettes, etc. Il abolira la fiscalité écrasante qui frappe l'ensemble des activités culturelles. Il offrira ainsi un champ d'activité nouveau à la liberté de création et à la diffusion des œuvres.

La nationalisation progressive des monopoles capitalistes s'avère indispensable aussi pour l'essor d'une culture nationale. Outre le fait qu'elle constitue une des conditions de la mise en œuvre d'une politique de progrès social, elle dégagera de l'emprise qu'ils exercent sur eux, dans des formes et à des degrés divers, d'importants secteurs de la création artistique et de la diffusion de la culture : édition et diffusion du livre et des revues, cinéma, industrie du disque, etc.

Jointe à l'instauration d'une fiscalité démocratique, elle permettra à l'Etat, aux collectivités départementales et locales, aux comités d'entreprise et aux associations culturelles, de disposer des moyens nécessaires pour jouer un rôle grandissant dans la conservation du patrimoine, l'aide à la création et à la diffusion et le développement des équipements culturels.

La nationalisation du secteur bancaire et sa gestion démocratique offriront des solutions aux problèmes de financement que pose la création artistique, soit sous la forme de prêts à long terme et à faible intérêt, à des producteurs indépendants, à de petites et moyennes entreprises, à des coopératives, soit en contribuant à la mise en place d'organismes professionnels de crédit, à la direction desquels les créateurs seront associés.

Dans un régime démocratique, la liberté de création sera plus étendue du seul fait que la culture bénéficiera de moyens matériels plus importants. Mais nous proposons en outre que des structures, adaptées à la spécificité de la vie culturelle, soient mises en place pour garantir cette liberté. C'est avec les créateurs eux-mêmes que devront être recherchés les moyens les plus aptes à atteindre cet objectif.

Notre projet de statut démocratique de l'O. R. T. F., en assurant la participation de représentants responsables du public et de représentants des créateurs de toutes disciplines, à la direction et à la gestion de l'établissement, indique l'esprit dans lequel nous entendons travailler à la solution de ce problème.

Je le répète, vos efforts d'adaptation sont dus, pour l'essentiel, à la pression des réalistes, aux exigences exprimées par les élus démocratiques. Même si certains de ces efforts étaient sincèrement entrepris, ils se heurteraient irrémédiablement aux limites du système.

L'avenir de la culture est dans la mise en œuvre d'une politique entièrement novatrice, à l'opposé de celle du pouvoir actuel. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Jalu. Vive la culture dans les asiles d'aliénés !

M. Roland Leroy. Vous me permettez de m'étonner de cette allusion idéologique.

Dans une semaine où la France célèbre le 90^e anniversaire de Pablo Picasso et s'enorgueillit de compter sur son territoire le nouveau prix Nobel de littérature, Pablo Neruda, dans un moment où se tient à Paris l'exposition du grand peintre communiste, Fernand Léger, dans un moment où l'Union soviétique vient de faire franchir un progrès décisif dans la découverte de l'antimatière, vous conviendrez que le marxisme-léninisme n'est pas contradictoire, bien au contraire, avec un essor florissant de la culture. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Pierre Jalu. En France seulement !

M. le ministre des affaires culturelles. C'est aussi la preuve de la grande liberté qui règne en France ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Roland Leroy. C'est surtout, monsieur le ministre, la preuve du poids des nécessités ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bourdellès.

M. Pierre Bourdellès. Monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les chapitres qui figurent au budget des affaires culturelles, il en est qui intéressent particulièrement les parlementaires bretons et sur lesquels je me fais un devoir d'appeler

voire attention: ils concernent la protection des monuments historiques.

J'ai constaté avec une vive satisfaction que les opérations de sauvetage de notre patrimoine de monuments historiques bénéficient d'un tiers environ des 386 millions de francs d'autorisations de programmes prévus pour les investissements, et que les dotations budgétaires pour l'entretien et la sauvegarde de notre patrimoine architectural sont majorées de près de 80 millions de francs.

J'ai également relevé avec satisfaction les indications données par MM. les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, d'après lesquelles la direction de l'architecture entend désormais utiliser des moyens modernes et économiques, et renoncer à la restauration perfectionniste de quelques monuments, au profit d'une protection efficace de l'ensemble.

Cette politique répond aux préoccupations des parlementaires appartenant aux régions qui, comme la Bretagne, possèdent un ensemble de monuments d'art populaire constituant pour notre pays des richesses incomparables et qui, faute d'entretien, disparaissent peu à peu.

Au mois d'août dernier, dans le cadre du festival celtique international, un archéologue breton a organisé au palais des arts et de la culture à Brest une exposition intitulée « Ces pierres qui appellent ». Cette exposition a permis aux visiteurs de découvrir comment la Bretagne doit son véritable caractère, non pas seulement à ses châteaux et à ses cathédrales, mais aussi à l'harmonie établie entre ses paysages et ses petits monuments ruraux : chapelles, manoirs, fermes, moulins, fontaines et croix conçus par des artistes ignorés, dont le travail, après plusieurs siècles, continue de nous charmer.

Les visiteurs de cette exposition ont malheureusement pu se rendre compte également de l'état lamentable dans lequel se trouvent de vieux manoirs, tels que celui de Kermerzic en région de Plestin-les-Grèves, celui de Guernachanay en Plouaret, ou encore celui de Kermachaman en Pédernec, qui gardent encore tout leur charme, bien qu'ils tombent en ruines; de vieilles chapelles de pèlerinage aujourd'hui bien vides et abandonnées aux intempéries comme on en trouve à Saint-Gildas en Carnôt, ou à Guénézan en Bégard, ou à Plouézoch, ou à Pleudaniel; de vieilles fermes qui, dans leur harmonieuse simplicité, s'accordaient aux formes naturelles et qui se trouvent maintenant totalement délaissées.

Bien sûr, l'Etat ne peut prendre entièrement à sa charge la restauration de tout ce patrimoine en péril. Cependant, il doit, pour cette action, jouer un rôle de promoteur.

Désireux de garder à leur région ce qui en fait un des plus grands charmes, les élus de nos collectivités locales n'hésitent pas à accorder une participation financière relativement importante, lorsqu'il s'agit de sauver tel ou tel monument particulièrement menacé de disparaitre. Mais ils n'ont pas les moyens suffisants pour répondre à tous les besoins. C'est à l'Etat qu'il appartient de fournir le financement principal, départements et communes apportant une aide complémentaire.

En ce qui concerne les monuments classés ou inscrits, il y a lieu de déplorer les retards dans l'octroi des subventions de l'Etat. Il arrive fréquemment que, par suite de ces retards, un délai atteignant plusieurs années s'écoule entre le moment où le département et la commune ont inscrit à leur budget les crédits correspondant à leur participation, et celui où les travaux de restauration peuvent effectivement commencer. Pendant cette période d'attente la situation s'est évidemment considérablement aggravée.

Je veux espérer que l'accroissement des crédits prévus pour 1972 permettra de hâter les travaux de restauration ainsi en suspens depuis fort longtemps.

Il est également souhaitable d'assouplir la ligne de conduite adoptée par les services chargés d'octroyer les subventions, pour fixer la nature des travaux susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat.

En réponse à mon intervention auprès de vous, monsieur le ministre, en faveur de l'installation du chauffage dans la magnifique cathédrale de Tréguier, dans les Côtes-du-Nord, il m'a été indiqué que, malgré les nombreux-projets examinés depuis deux ans en vue de doter certains édifices classés d'un moyen de chauffage, aucun des aménagements prévus n'avait été subventionné, la règle étant de limiter l'intervention financière de l'Etat aux travaux de stricte conservation.

Je tiens à souligner combien il est erroné d'exclure le chauffage de ce que l'on appelle les « travaux de conservation », alors que l'absence de moyen de chauffage est l'une des causes les plus importantes de la dégradation des monuments, en raison de l'humidité qui imprègne peu à peu l'ensemble du bâtiment et tous les objets d'art qu'il renferme.

J'insiste vivement pour que soit assouplie la position de l'administration et notamment pour que, après les travaux impor-

tants et de haute qualité — dont je tiens à féliciter l'administration des beaux-arts — exécutés dans la cathédrale de Tréguier et dans le cloître y attenant, l'avenir de l'édifice ne soit pas compromis par le refus des moyens financiers qui permettraient l'installation du chauffage.

A côté des monuments qu'il convient de sauver de la dégradation due aux intempéries, il y a ceux qu'il est nécessaire de protéger contre les agissements des pillards qui font commerce des objets volés dans les châteaux et les églises, ou sur les calvaires si nombreux en Bretagne.

Lors de la discussion du budget des affaires culturelles pour 1964, j'avais signalé combien les disparitions d'objets d'art religieux populaire étaient devenues fréquentes, suscitant une intense émotion parmi les populations, et j'avais souhaité le remplacement de la réglementation relative à l'exportation des objets d'art anciens, et l'établissement du répertoire descriptif et photographique de tous les objets d'art religieux des diverses provinces françaises.

J'ai pu constater récemment, monsieur le ministre, que vous aviez pleinement conscience de l'importance de ce problème, puisque vous venez, d'une part, de publier au *Journal officiel* du 20 octobre 1971 le décret d'application de la loi du 23 décembre 1970, qui a modifié la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et, d'autre part, d'appeler l'attention des préfets et des conservateurs des antiquités et objets d'art sur les causes de la dégradation de notre patrimoine artistique et sur les moyens nouveaux mis à leur disposition par le décret du 19 octobre 1971, pour assurer la protection des objets d'art mobiliers menacés de pillage.

Il y a lieu de penser que la décentralisation des structures administratives, le pouvoir donné aux préfets d'inscrire sur un inventaire supplémentaire les objets mobiliers qui méritent d'être préservés, et l'accroissement des attributions des conservateurs des antiquités permettront d'agir avec une plus grande efficacité que par le passé.

En tout cas, je puis vous donner l'assurance que les populations, les communes et les départements bretons éprouvent pleinement, à l'égard de leurs objets d'art, ce « sentiment de propriété » que votre politique tend à leur transférer, et que de nombreuses bonnes volontés sont prêtes à collaborer à l'action que vous avez décidé d'entreprendre.

Au nom de tous ceux qui s'intéressent aux « vieilles pierres » et à tout ce patrimoine artistique dispersé dans les campagnes et les landes bretonnes et dans nombre d'autres provinces françaises, qu'il me soit permis de vous remercier, monsieur le ministre, de l'espoir que vos décisions récentes ont fait naître, et de souhaiter qu'elles marquent le point de départ d'une action de protection de notre patrimoine artistique, de plus en plus étendue et de plus en plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Ansquer.

M. Vincent Ansquer. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir pendant quelques instants d'une question que vous connaissez bien puisqu'il s'agit de la situation du cinéma.

L'importance sociale du cinéma reste considérable en dépit de la réduction sensible de son marché: 3.500.000 spectateurs, dont une forte majorité de jeunes, fréquentent chaque semaine les cinémas des villes et des cités rurales.

Apportant distraction, information, culture grâce à un réseau de salles couvrant largement le territoire — il en subsiste encore plus de 4.000 pour la projection en format standard sur les 5.821 qui existaient en 1960 — le cinéma anime la vie sociale des quartiers et des bourgs. Il est à la fois loisir et culture, évasion, information et formation. Son absence cause un vide qui a été ressenti dans certains grands ensembles.

Le cinéma dépasse ainsi en importance tous les loisirs de masse si l'on met à part, bien entendu, la télévision, laquelle occupe une place de premier plan puisqu'elle est le loisir à domicile. A noter cependant que, pour une partie importante de ses programmes, la télévision est également cinéma, bien que sur petit écran.

Le rôle du cinéma n'est pas moindre dans le rayonnement de la France à l'étranger où il porte l'image de notre pays et de notre culture. Prenons-nous suffisamment conscience en ce domaine de nos responsabilités envers les pays francophones?

M. Marc Bécam. C'est important!

M. Vincent Ansquer. Face à cette situation, à quelles difficultés se heurte le cinéma français?

Le premier semestre 1971 marque une baisse encore sensible des entrées puisqu'elle est de 5,6 p. 100. A l'exception des années 1960 et 1970 qui avaient vu se maintenir la fréquentation de l'année précédente, la chute n'a pas cessé depuis 1957, année où la télévision a commencé à s'implanter notablement dans les

foyers. Cette baisse de la fréquentation cinématographique ne se stabilisera d'ailleurs qu'après l'achèvement de l'expansion de la télévision et l'équipement de tous les foyers en récepteurs.

Actuellement, l'industrie cinématographique doit vivre avec une fréquentation des salles inférieure à 45 p. 100 de son niveau de 1957. Vers 1975, le taux de fréquentation hebdomadaire atteindra probablement son plancher qui représentera moins de 3 millions de spectateurs par semaine.

Au niveau actuel et *a fortiori* au niveau futur l'industrie cinématographique ne pourra tenir que grâce à un changement des conditions qui lui sont faites.

Examinons d'abord les mesures prises par la profession.

L'industrie cinématographique a entrepris des réformes profondes afin de s'adapter à l'évolution de son marché.

Pour répondre aux goûts de confort et de nouveauté du public, les salles et les programmes ont été transformés. En 1970, près de soixante millions de francs ont été investis dans les salles, ce qui correspond à 6 p. 100 des recettes totales. Les sorties ont été accélérées afin d'offrir les films dans leur fraîcheur. Les programmes de la semaine ont été diversifiés et un réseau d'art et d'essai a été créé, qui compte actuellement plus de trois cents salles.

Pour soutenir son effort, la profession a demandé et obtenu le renforcement du système qui fonctionne dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor et qui a été mis en œuvre, à son instigation, voilà près de vingt-cinq ans.

Sous le nom de « fonds de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique », il s'agit en fait d'un fonds instituant, dans le secteur de cette industrie, un autofinancement obligatoire. Le fonds est alimenté par une taxe sur les billets d'entrée : en moyenne, 15 p. 100 du prix des places. Il distribue des subventions, notamment aux films et aux salles qui, par les investissements qu'ils représentent, maintiennent l'activité économique de cette industrie.

Quant à l'Etat, disons que, jusqu'à présent, il s'est déchargé sur ce fonds de soutien de toute aide au cinéma. C'est ainsi que, dans le budget des affaires culturelles, déjà faible puisque sa part dans le budget général est inférieure à 0,5 p. 100, le cinéma ne compte lui-même que pour un pourcentage aussi faible : moins de 0,5 p. 100.

En revanche, de nombreux allègements fiscaux accordés depuis dix ans ont diminué considérablement le poids des taxes sur le chiffre d'affaires, qui atteignaient 30 p. 100 autrefois. Mais la T.V.A. au taux intermédiaire de 17,60 p. 100, qui frappe actuellement les recettes, est trop lourde pour une industrie aux prises avec les difficultés que je viens d'évoquer et dont l'intérêt social et culturel est indiscutable.

D'ailleurs, des activités similaires telles que le livre, le théâtre, les concerts, les spectacles de variétés, et même certains spectacles de strip-tease, sont déjà imposés au taux réduit.

M. Marc Bécam. Ah !

M. Vincent Ansquer. Oui, monsieur Bécam, ces spectacles sont imposés au taux réduit de 7,5 p. 100.

Certes, une disposition spéciale, le paragraphe 2 de l'article 15 de la loi de finances pour 1971, a donné au Gouvernement le pouvoir d'appliquer au cinéma le taux réduit de la T.V.A. par décret pris en Conseil d'Etat avant le 31 décembre 1971. Mais je crains que ce délai n'arrive à expiration avant que le décret n'ait vu le jour.

Je dois préciser que cette disposition avait été demandée par notre Assemblée, introduite dans la loi de finances par le Sénat et reprise par la commission mixte paritaire.

Dans une résolution votée à l'unanimité, l'Unesco a recommandé de « reconnaître que le film est une œuvre intellectuelle au même titre que le livre et le journal ». En outre, les pays de la Communauté économique européenne qui ont adopté le système de la taxe sur la valeur ajoutée imposent le cinéma au taux réduit.

Rien n'empêcherait donc, bien au contraire, le Gouvernement d'abaisser à 7,5 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à cette activité.

Ce sont probablement des impératifs d'ordre budgétaire qui l'ont conduit à y renoncer, car cette mesure représenterait une charge de 60 millions de francs.

Il est à noter que les professionnels ont, d'ores et déjà, décidé un effort particulier pour permettre à l'allègement fiscal de produire le meilleur résultat. Ainsi, sous l'égide du centre national de la cinématographie, ils ont conclu un accord interprofessionnel qui répartit le produit de l'allègement de telle façon que la production en recevra la plus grande part, ce qui maintiendra la création cinématographique française au plus haut niveau possible.

Monsieur le ministre, ces propos, certes, s'adressent à vous, mais aussi et surtout à M. le ministre de l'économie et des

finances, ainsi qu'au secrétaire d'Etat au budget dont je regrette l'absence maintenant. Mais je le sais informé de ces problèmes, car nous nous en sommes entretenus.

Cette fiscalité est injuste. Aussi est-il indispensable d'abaisser de 17,60 à 7,50 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable au cinéma qui en a bien besoin. En outre, cela serait tout à fait conforme à notre système fiscal.

Nous devons favoriser également le cinéma pour une raison capitale : éviter l'invasion des films étrangers. Certes, nous ne pouvons pas fermer nos frontières à la pensée et à la culture étrangères, mais les films étrangers — pas toujours parmi les meilleurs — qui sont projetés sur nos écrans de cinéma ou de télévision sont tellement nombreux, qu'un effort très important s'impose en faveur des films français.

Dans ce domaine, une coopération plus étroite devrait s'établir avec l'O.R.T.F. qui, elle non plus, ne participe pas au fonds d'aide.

Enfin, je rappellerai qu'au rôle social et culturel que joue le cinéma dans notre pays s'ajoute la contribution qu'il apporte au rayonnement de la culture française dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Benoist.

M. Daniel Benoist. Mesdames, messieurs, tout débat budgétaire concernant la culture doit tenir compte de ce fait : il n'y a, dans ce domaine, ni doctrine cohérente ni méthode conséquente.

Bien sûr, André Malraux est venu et a créé les maisons de la culture. Il a apporté des principes d'autant plus fermes, des idées d'autant plus hautes que les moyens actuels, financiers notamment, ne permettent pas leur parfaite expression.

En effet, il a suffi d'un budget insuffisant pour que le ministre d'alors s'installe dans son rêve éveillé, non sans grandeur mais en tout cas sans efficacité.

Et les défauts apparurent en pleine lumière malgré cette part décisive de l'Etat qui subventionne à 50 p. 100 le fonctionnement comme la construction : centralisation abusive et prétentieuse de la politique culturelle par des technocrates solennels, d'où le mépris de tout ce qui est création locale, et partant modeste ; méfiance du public à l'égard d'une culture qui sous-entendait constamment le héros « maître du destin et artiste inspiré » et qui risquait de corrompre la jeunesse en lui faisant perdre le sens des valeurs de la démocratie.

Enfin, ce milieu chaud et ouvert apparaît maintenant pour ce qu'il est, c'est-à-dire, moins attirant qu'un prisunic et plus accueillant qu'un hall de gare, ni sacré ni profane, au fond, sinon inutile, du moins trop souvent voué à l'inutilité.

Dans la pratique, quatre grands problèmes se posent à la municipalité d'une ville importante, qui assume la responsabilité d'une maison de la culture.

Parlons d'abord des statuts.

Ceux qui ont été faits par le ministère ont la réputation de satisfaire tout le monde, car on peut leur faire dire n'importe quoi !

L'existence d'une association autonome, régie par la loi de 1901, n'est pas une mauvaise chose en soi. Pourtant, il est paradoxal, voire contraire aux institutions, que la collectivité locale et l'instance de tutelle se désaisissent à son profit de sommes affectées au fonctionnement, sans garder un contrôle réel et constant de leur emploi.

Nous proposons donc, pour remédier à cette insuffisance :

Premièrement, que le président soit, par principe, un élu local et, à cet égard, ce qu'a réalisé mon ami M. Boisdé à Bourges, constitue un précédent que nous serons probablement tentés de suivre à Nevers ;

Deuxièmement, que le conseil d'administration soit composé d'une majorité d'élus, seuls responsables, en fait, devant l'opinion et donc seuls capables de décider en dernier ressort ;

Troisièmement, que l'assemblée générale soit largement ouverte aux adhérents et usagers qui veulent réellement y participer, plutôt que réservée aux seuls cooptés.

En tout état de cause, il faut éviter la démagogie qui laisse croire aux adhérents qu'ils peuvent être les maîtres d'un budget dont ils ne sont ni responsables en droit ni comptables en fait.

Quant à la convention entre l'Etat, la ville et l'association, elle doit être sans équivoque, car l'Etat intervient, rappelons-le, pour 50 p. 100 au niveau des dépenses de fonctionnement.

Elle précisera la nature et la forme des rapports entre le conseil municipal, qui doit disposer d'une priorité de fait à tous les niveaux, le président de l'association pris en son sein et le directeur.

Elle complètera la loi municipale dans ses articles 378 à 381 en ajoutant un contrôle *a priori* des dépenses à engager, afin de rester, à coup sûr, dans les limites des prévisions.

Elle réglera les rapports de la maison de la culture avec les associations locales de telle sorte que soient évités doubles emplois et conflits.

Enfin, en annexe à cette convention, devra être ajoutée une grille des emplois avec les indices des salaires prévus et les responsabilités de chacun.

Le personnel ne doit pas se considérer comme un Etat dans l'Etat ni comme le dépositaire d'une vérité parisienne apportée à une campagne reculée et inévitablement peu informée.

Dans la mesure du possible, à tous les échelons, il doit rester en rapport étroit avec les services municipaux, les associations culturelles locales et le public concerné. Que l'on cesse de voir, comme cela a été le cas à Nevers pendant les vacances d'été, de jeunes adolescents livrés à eux-mêmes dans les locaux de la maison de la culture et privés de toute animation et de tout personnel ! Il faut dire que la maison de la culture de Nevers manque de place pour les ateliers. Elle n'a pas non plus une salle de spectacle moyenne, mais une de 1.200 places et une autre de 180.

Autant que possible, les animateurs doivent être des vacataires plutôt que des permanents. Qu'ils contrôlent, conseillent, coordonnent, mais qu'ils ne règnent pas !

Une stricte répartition des tâches doit permettre de resserrer l'éventail, pour consacrer la dépense plutôt à l'animation qu'aux animateurs dont souvent les responsabilités se chevauchent, à moins qu'ils ne soient tentés de répartir bien vite pour Paris, écartés qu'ils sont par la médiocrité provinciale.

Enfin, il faut aligner les salaires sur ceux du personnel municipal, afin d'éviter la suspicion à l'égard des privilégiés de la culture, compromis par un revenu mensuel souvent disproportionné avec le service rendu.

Et le directeur ! Ah, monsieur le ministre, le choix du directeur met chaque maison de la culture dans l'impasse. Comment le recruter ? Quels sont les titres nécessaires ? Doit-il être compétent en tout ou spécialiste ? Alors où le trouver ?

Si l'on pense à ce qu'il gagne, on est en droit d'être exigeant. Or, à cet égard, on reste dans le vague et le ministre le sait !

Les activités coûtent évidemment cher. Elles pèsent lourd dans le budget de la maison de la culture. C'est bien là qu'adhérents et usagers doivent jouer leur vrai rôle, ce que le ministère ne semble pas toujours bien comprendre. Un financement, même à 50 p. 100, ne suffit pas.

Le conseil d'administration n'offre à l'adhérent qu'une intégration artificielle, qu'un rôle de second plan, car il croit souvent avoir affaire à une association culturelle normale.

L'affaire des usagers, c'est l'animation et la promotion culturelles, c'est l'éducation populaire. C'est bien pourquoi l'animateur parisien préfère les inciter à se battre sur les statuts. Pendant ce temps, ce même animateur s'octroie parfois un mandarinat succulent. N'en vient-on pas maintenant à donner des cours de théâtre et de cinéma selon un rituel pédagogique complètement périmé !

Comme le dit André Malraux dans *Les Voix du silence* : « L'art ne délivre pas l'homme de n'être qu'un accident de l'univers ».

En dehors de Paris, permettez-moi l'expression, il y a un marché culturel. Compte tenu de ce potentiel local, il y a un double avantage : économie, pour ce qui est de la gestion ; création effective, pour ce qui est de l'animation.

Oui, monsieur le ministre, il faut réconcilier bons sens et culture !

Le rôle de la municipalité est donc simple : donner au public un instrument en état de marche, avec la qualité et la quantité de carburant qui convient.

A l'occasion de la discussion du budget du ministère des affaires culturelles, j'ai voulu rappeler, au nom des neuf municipalités qui possèdent une maison de la culture, les difficultés de gestion qu'elles éprouvent.

Le principe des maisons de la culture est excellent, mais leur bonne marche est actuellement entravée par des structures mal définies, incomplètes et qui, en réalité, n'entraînent pas ce qui devrait être la règle d'or : le contrôle, à tous les niveaux, de ceux qui engagent les frais de fonctionnement, à savoir vous-même, monsieur le ministre, représentant l'Etat, et nous autres, les maires et les représentants des collectivités locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Mainguy.

M. Paul Mainguy. Monsieur le ministre, mon propos portera aussi sur le problème des monuments historiques.

Deux lois de programme leur ont été consacrées et, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, les travaux entrepris dans ces monuments sont en bonne voie. Le taux de réalisation va de 60 p. 100 pour le palais de Fontainebleau à 85 p. 100 pour la cathédrale de Reims. Bien sûr, lorsque ces

travaux seront terminés, si j'en crois ma propre expérience en matière d'entretien de bâtiments, d'autres se révéleront aussitôt indispensables.

Cette considération ne doit pas, pour autant, ralentir l'effort de votre ministère. Vous trouverez d'ailleurs, pour vous aider, les collectivités locales qui savent parfaitement qu'un monument historique constitue non seulement une richesse artistique, mais aussi une richesse touristique. Les investissements qu'elles effectuent dans ce domaine sont parfaitement rentables, grâce à l'afflux de touristes qui en est la conséquence immédiate.

Cet effort en faveur des monuments historiques sera multiplié grâce à l'abandon de ce qu'il est convenu d'appeler le « perfectionnisme ». J'espère que l'on n'ira pas trop loin dans ce sens et que les monuments, objet de votre sollicitude, conserveront suffisamment de vraisemblance pour attirer encore les visiteurs.

Peu après la dernière guerre mondiale, j'ai eu l'occasion de visiter la ville de Sienne. J'y ai vu une équipe d'ouvriers occupée à reconstruire, avec beaucoup d'amour, la maison natale de sainte Catherine, qui avait été complètement rasée. Je souhaite que, malgré l'abandon du « perfectionnisme », les artistes et les ouvriers français travaillent avec la même conscience que leurs camarades italiens. Ils en sont d'ailleurs parfaitement capables, à en juger ce qui a été fait dans les secteurs sauvegardés.

Monsieur le ministre, vous avez dit que la politique de votre département, dans le domaine des achats d'œuvres modernes, s'inspirerait uniquement de la notion de qualité. Cette notion est précisément assez difficile à apprécier en ce qui concerne les œuvres non figuratives, et je me demande si, sur ce point, nous ne serons pas la risée des générations futures.

En revanche, tout ce que vous ferez pour restaurer les monuments du passé sera porté à votre crédit. Comme toujours, c'est la pierre qui constitue le meilleur des placements, et les souscripteurs de la Garantie foncière le savent bien puisque, en dépit de l'escroquerie dont ils ont été les victimes, ils sont encore assurés de ne pas tout perdre, grâce aux immeubles dont ils restent propriétaires.

De grâce, monsieur le ministre, placez notre argent dans la pierre des monuments historiques. C'est le meilleur placement que vous pourrez faire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, mes premiers mots sont pour remercier à nouveau MM. les rapporteurs.

J'ai trouvé dans leurs propos beaucoup de conscience et d'amabilité. Je n'ai pas l'intention de répondre aux observations verbales qu'ils ont ajoutées à leurs rapports écrits. Je bornerai mon propos à indiquer à M. Boisdé que j'ai trouvé dans son rapport écrit une véritable somme des travaux que nous poursuivons. Hier soir, en le lisant, j'étais impressionné en mesurant la tâche immense qui, à son instigation, nous attend.

M. de la Verpillière m'a dit aussi beaucoup de choses aimables, tout en soulignant certaines ombres. Je crois très honnête de lui répondre immédiatement en ce qui concerne le théâtre et les musées.

Il a dit — et M. Marcus après lui — qu'il y avait, ce qui est vrai, une crise du Théâtre national populaire. On pourrait discuter longuement pour en rechercher les causes essentielles. Est-ce le choix d'un nouveau répertoire, la recherche de création d'œuvres contemporaines, peu adaptées, peut-être, à la grande salle, l'abandon du système d'abonnements mis en place par M. Vilar ? N'est-ce point aussi une inadéquation, de plus en plus durement ressentie, de la grande salle de Chaillot aux nécessités de la mise en scène contemporaine ? Il résulte de cette inadéquation une difficulté réelle à trouver un répertoire approprié. Mais il s'agit là d'une excuse pour celui qui a la charge du T. N. P., et non pas d'une explication totale.

Par conséquent, j'indique à M. de la Verpillière et à M. Marcus que mon intention est d'envisager, à la fin du contrat qui lie à l'Etat M. Georges Wilson, une réforme du Théâtre national populaire, à partir de Chaillot, mais pas exclusivement, en considérant que le mot « national » exige de la part du T. N. P. que son activité ne soit pas limitée à Paris ou à la région proche de Paris, mais qu'il s'engage dans une action véritablement nationale, avec une mobilité plus grande.

Nous aurons par conséquent l'occasion d'en reparler au cours de la session prochaine, pour annoncer une telle action, ou au cours de la session d'automne, pour la commenter.

MM. de la Verpillière et Marcus m'ont également fait part de leur souci au sujet de la crise des théâtres privés.

Là aussi, on pourrait s'interroger sur les causes de cette crise.

Les interventions plus massives de la télévision, les déplacements plus fréquents pendant les week-ends, le prix relativement élevé des places, qui peut atteindre quelquefois quarante-cinq francs — encore que le prix des places ne constitue pas une gêne lorsqu'il s'agit de bons spectacles — l'inorganisation relative de la profession, qui est trop individuelle et qui ne s'est pas adaptée aux réalités économiques ni aux conditions de vie et de transport actuelles : tous ces éléments jouent dans le même sens.

Quels remèdes peut-on proposer ? Peut-être une réorganisation de l'exploitation et de la gestion, par la réforme du fonds de soutien, qui est actuellement en cours. A cet égard, je signale que cette réforme interviendra en plein accord entre l'Etat et la profession ; il appartient à la profession de s'organiser mieux et de mieux répartir les sommes accrues qu'elle reçoit. Quant à l'Etat, je dois souligner que son apport au fonds de soutien passera, en 1972, de 132.000 à 900.000 francs.

La compétence du fonds de soutien va s'étendre à quatre secteurs : production, recherche du public, équipement et recherche théâtrale. Comme ce fonds intervient surtout au profit des théâtres parisiens, je crois pouvoir dire — encore que ce ne soit pas de ma compétence — que la ville de Paris envisagerait d'accroître, elle aussi, les concours qu'elle apporte déjà au fonds de soutien des théâtres, qui serait ainsi légèrement majoré.

J'ajoute ensuite — et cela n'est pas une mesure négligeable — que la modification fiscale intervenue le 1^{er} janvier 1971, étendant à la précédente saison théâtrale l'application du régime de la T. V. A. au taux réduit, correspond, dans la plupart des cas, à la quasi-suppression des taxes.

Cette mesure fiscale, que l'on réclame pour le cinéma, a procuré aux théâtres privés une aide indirecte considérable, puisqu'elle a pour objet, non pas d'imposer, mais d'aider. Elle constitue un puissant stimulant.

Telles sont les réponses que je peux fournir à M. de la Verpillière et à M. Marcus au sujet du théâtre.

En ce qui concerne les musées, et plus particulièrement, monsieur de la Verpillière, les musées de province, vous avez déploré que les crédits prévus soient relativement faibles pour un nombre de musées relativement élevé : un million de francs pour quelque 950 musées.

Oserai-je dire qu'il me paraît y avoir un trop grand nombre de musées ? Une concentration des musées de province serait probablement à envisager pour pouvoir offrir à chacun d'eux une aide plus substantielle, afin qu'ils puissent mieux présenter au public des œuvres plus concentrées. Je reconnais que le crédit prévu est encore faible ; il n'est qu'un concours à l'aide que les collectivités locales apportent à leurs musées.

Je voudrais que, à l'instar de l'effort qui est entrepris maintenant dans le domaine de la musique, plusieurs villes se groupent pour réaliser ce qu'elles ne peuvent atteindre séparément.

En matière d'orchestres, nous trouvons des exemples dans les pays de la Loire, entre Nantes et Angers ; pour l'orchestre du Rhin, entre Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Il me paraît indispensable qu'à cet égard une volonté identique se dégage, qui puisse marquer une stimulation, une organisation inter-villes — si j'ose dire — des musées.

Vous avez signalé, monsieur de la Verpillière, l'innovation que représente le muséobus et vous m'avez demandé si l'expérience très récente que nous avons tentée dans ce domaine serait poursuivie et généralisée.

Je crois pouvoir vous répondre par l'affirmative, si j'en juge par ma propre expérience. Je pourrais même, un jour, vous montrer les photographies qui ont été prises, dans un milieu uniquement rural, d'un muséobus entrant dans une ville sans que la presse ait été prévenue : la publicité d'affiches qui s'offrait aux spectateurs ruraux venus au marché avait rassemblé, en une heure, trois cents personnes. Une photographie montre une sorte de contact premier, de communication intense entre un paysan et un Rouault. Elle constitue pour moi le meilleur stimulant de l'action entreprise.

Il faut que, par ce biais, le musée puisse aller au public, celui qui ne peut pas se rendre au musée fixe.

M. Beauguitte et M. Ansquer ont parlé du cinéma et de sa crise.

Je sais bien que la crise du cinéma existe, depuis très longtemps. Mais il est aussi exact qu'elle est toujours actuelle. Le redressement qui s'était quelque peu manifesté il y a un an a été très épisodique et, par conséquent, on peut s'interroger sur les différentes causes de cette crise.

Je dirai franchement, pour qu'il n'y ait aucun doute à cet égard, que les très bons films attirent un très large public. La faute n'est donc pas toujours à rechercher du côté de l'Etat.

M. Marcus et M. Ansquer ont eu l'honnêteté de rappeler que l'aide qu'apporte l'Etat au cinéma revêt plusieurs formes.

Il y a d'abord l'aide au fonds de soutien du cinéma, qui sera cette année de 130 millions de francs, et le remplacement au

1^{er} janvier 1970 de la taxe sur les spectacles par la taxe sur la valeur ajoutée qui, au taux actuel qui est le taux intermédiaire, correspond à une aide de 50 millions de francs par an.

Il y a aussi l'abattement spécial de 20 p. 100 sur le taux normal de la T. V. A., en faveur des salles d'art et d'essai, ce qui n'est pas non plus négligeable. En contrepartie, on trouve une légère majoration du droit de timbre, tenant compte à la fois du classement des salles et des prix.

Sur ce point, il me paraît y avoir une modification à rechercher. Une étude de cette question est d'ailleurs en cours, en collaboration avec le ministère de l'économie et des finances.

Des subventions particulières sont, d'autre part, accordées — le projet de budget en retrace les différentes lignes — à l'Institut des hautes études cinématographiques, à la cinémathèque, ou pour la conservation des films. En dépit de cette aide, qui n'est pas négligeable, certaines difficultés ne sont pas niables.

Les conversations entre les professionnels et les responsables du centre national du cinéma ont en quelque sorte dressé le tableau des différentes sources de difficultés rencontrées.

Je n'ai pas l'intention d'être simplement un avocat. Je voudrais plutôt être un arbitre, c'est-à-dire ne pas reprendre à mon compte, indifféremment, toutes les revendications présentées et que M. Beauguitte a d'ailleurs rappelées.

En vérité, peut-être faudrait-il rechercher une formule de contrat de programme qui, en face d'un certain nombre d'aides accrues de l'Etat, impliquerait des engagements nouveaux de la profession. Je m'y emploie actuellement.

Je puis vous dire aujourd'hui que, interrogé par moi, M. le Premier ministre a décidé, lundi dernier, de réunir en novembre un conseil interministériel sur les problèmes du cinéma.

J'ajoute que, comme nous l'avons déjà fait il y a quelques mois, nous allons retrouver dans quelques semaines, au ministère des affaires culturelles, les responsables du centre national du cinéma et les dirigeants de l'O. R. T. F., en vue de mettre au point une convention particulière sur les relations entre l'O. R. T. F. et le cinéma, convention dont le principe a été prévu dans la charte de coopération que j'ai signée en mars dernier avec le directeur général de l'Office, et dont j'ai parlé en vous présentant tout à l'heure ce budget.

L'insitution de liens nouveaux entre l'O. R. T. F. et le cinéma me paraît être un problème essentiel.

Concurrence, coopération ? Les termes importent peu. En vérité, l'O. R. T. F. et le cinéma doivent préférer une collaboration à une guerre qui s'est trop longtemps poursuivie.

Mais je crois pouvoir annoncer que, pour la première fois depuis quatorze ans, les conditions d'un accord se profilent. Il n'est pas encore réalisé — sinon, j'en indiquerais ici les premiers éléments — mais il est en voie de l'être. En ce qui concerne la contribution de l'O. R. T. F. au fonds de soutien de l'industrie cinématographique, l'accord de coproduction entre l'Office et les professionnels du cinéma permettrait de réinvestir et donc de retrouver une partie au moins des crédits que l'O. R. T. F. consentirait au fonds. Cet accord viserait également l'achat de films français pour la télévision.

Tout cela fait l'objet d'une discussion féconde qui paraît devoir déboucher sur un accord proche.

M. Raymond Boldsé, rapporteur spécial, et M. Vincent Ansquer. Très bien !

M. le ministre des affaires culturelles. Je réponds maintenant aux nombreuses observations qu'a formulées M. Chazelle et qui l'ont conduit à ne pas reprendre l'expression de « budget de résignation », qu'il avait employée l'an dernier, sans pour autant donner son acquiescement à celle de « budget d'espoir ». Mais tout vient lentement, on le sait.

M. Chazelle m'a interrogé sur l'affectation de l'abbaye de Fontevault. Nous étudions en ce moment, avec la Caisse nationale des monuments historiques, l'utilisation qui pourrait en être faite, commé d'ailleurs — et M. le président de la commission des affaires culturelles connaît particulièrement bien l'un d'entre eux — celle de quatre ou cinq autres monuments historiques de haut intérêt.

M. Chazelle m'a encore interrogé sur la réforme du corps des architectes des monuments historiques. Je le répète, cette réforme interviendra très prochainement et rajeunira ce corps un peu vieilli par les circonstances.

Comment comptons-nous enfin subvenir aux besoins de la restauration des monuments historiques ? Je serai prudent, car, tant que l'accord n'est pas formellement acquis, il peut encore être modifié.

Cependant, comme vous le savez, avant d'émettre un emprunt, j'avais émis une idée. Nous avons à faire face à un besoin impérieux, qui est celui de notre génération ; il nous faut entreprendre sur un certain nombre de monuments de véritables travaux de sauvetage qui ne sauraient être différés, faute de quoi les ruines succéderaient aux constructions. Si nous ne faisons pas

cet effort urgent, les générations suivantes ne pourront plus profiter du patrimoine que nous devons leur transmettre parce qu'il nous a été légué. Mais répartissons l'effort et laissons à ceux qui profiteront de son résultat une part de la charge qui s'impose. C'est donc une affaire, non de conflit, mais de concours des générations.

Aussi ai-je lancé l'idée d'un emprunt en faveur des monuments historiques, emprunt qui pourrait être remboursé en une vingtaine d'années et comporter, même, un différé d'amortissement de trois ans. Actuellement, avec M. le ministre de l'économie et des finances, qui est très intéressé personnellement à la sauvegarde des monuments historiques, nous en étudions les modalités.

Selon moi, l'année 1972 aura à peine commencé que l'emprunt — qui ne portera d'ailleurs aucun appel au public puisqu'il est déjà garanti d'être souscrit par des institutions disposant de fonds — sera réalisé.

Une question m'a été posée au sujet des propriétaires privés, sur le point de savoir si des facilités nouvelles pourraient leur être accordées.

En effet, pour la première fois, en 1972, des prêts bonifiés figureront sur les crédits du F. D. E. S. et pourront donner lieu à des prêts à taux réduits pour les réparations aux propriétés classées mais privées.

M. Chazelle m'a interrogé encore sur l'état d'avancement du projet de loi relatif à l'architecture. Je ne répondrai pas aujourd'hui, parce que l'Assemblée sera évidemment saisie la première de ce texte qui n'est pas encore complètement élaboré, mais qui me paraît correspondre à un souci d'ouverture de la profession. Je l'appellerai d'ailleurs, d'un titre très romain, *De l'architecture*, car il met en cause la conception et la place même de l'architecture dans la société nouvelle.

M. Marcus, à qui j'ai déjà répondu, m'a aussi interrogé sur les musées, en particulier sur leurs besoins dans le domaine du personnel, qu'il s'agisse des conservateurs ou du personnel de gardiennage.

Certes, des problèmes se posent, que j'ai eu l'occasion d'évoquer au moment où se réunissait, il y a quelques semaines, le congrès international des conservateurs de musées, à Paris et à Grenoble.

D'abord, il est évident que nous devons trouver une solution à la question des gardiens de musées. Je m'y emploie constamment.

Les problèmes propres aux conservateurs sont, eux, moins de rémunération que de fonction. En effet, de plus en plus, la tâche des conservateurs et aussi, peut-être, leur formation, doivent être adaptées à l'évolution du rôle des musées.

Leur tâche consiste non seulement à conserver les musées, mais encore à les animer. Nous devons rechercher constamment une formation et une ouverture nouvelles. Je m'y attache aussi.

En ce qui concerne les musées, il se pose un problème — capital, à mon sens — de contact entre les jeunes générations, pour que les jeunes ne se rendent plus dans un musée par obligation scolaire, avec le sentiment que l'ennui les guette.

Il faut faire naître le désir, il faut établir une communication. Pour cela, il convient de trouver le moyen de modifier les conditions d'action pédagogique.

L'accueil du public est, à certains égards, aussi important que la présentation des œuvres, afin que le public vienne au musée pour y vivre et s'y retrouver.

Nous avons, à cet égard, un certain nombre de projets, dont j'aurai l'occasion de faire part en temps utile à l'Assemblée.

M. Marcus, à propos des musées qui « se vendent mal », a également insisté sur l'importance de la publicité.

Je suis convaincu de cette importance et je le remercie des suggestions qu'il a faites. Nous avons d'ailleurs amélioré, récemment, les conditions d'accueil, grâce à la mise en place d'hôtesse, et accru l'attrait des musées par la vente, dans les magasins, de réplique des œuvres exposées. Cela a été fait pour divers musées, notamment au Louvre.

Mais il n'y a pas que le Louvre, et il est important de faire une publicité en faveur de tous les musées de France, parce qu'il s'agit d'un bon produit.

Un publiciste célèbre disait que la publicité, pour un bon produit, c'était de l'information, et que la publicité pour un mauvais produit, c'était de la diffamation. Or, en l'occurrence, le produit est bon.

J'ai également retenu la suggestion de M. Marcus relative à l'entrée gratuite dans les musées des personnes du troisième âge dans le cadre d'une politique culturelle. Dans quelques jours, paraîtra la composition d'un conseil de développement culturel que présidera M. Pierre Emmanuel. Mon intention est de confier à ce comité le soin de proposer un plan d'action pour que la culture ne vise pas seulement à atteindre les jeunes, mais qu'elle touche aussi les personnes âgées pour lesquelles elle est souvent une raison de vivre encore pleinement.

Je suis également d'accord avec M. Marcus sur le marché des œuvres d'art. Nous entreprenons en ce moment une série d'ac-

tions, nécessairement limitées en raison du régime, particulier à la France, des commissaires-priseurs, en vue de donner au marché des œuvres à Paris une activité comparable, notamment, à celle du marché de Londres.

Je peux lui annoncer également une réforme prochaine en ce qui concerne la construction des bâtiments civils.

J'espère que cette réforme aura pour résultat d'améliorer la construction moderne. Car, ce qui est capital, c'est de consentir un effort, non seulement pour protéger les monuments anciens, mais pour créer des monuments modernes qui seront, demain, des monuments à conserver.

L'effort qui doit porter sur la création architecturale me paraît être un élément primordial de l'action que nous entendons mener pour l'amélioration du cadre de vie, qui intéresse tous les Français.

Je voudrais maintenant répondre aux questions qui m'ont été posées sur la musique.

M. Marcus m'a remercié de ce qui a été réalisé pour l'Opéra. Je pourrais dire « de ce que j'ai réalisé » car, monsieur Leroy, j'ai consacré de nombreuses heures et notamment nocturnes à l'étude de la question, en dehors des pressions qui pouvaient être exercées. Si l'on a exercé des pressions sur moi, j'en ai également exercé sur les événements et c'est ce qui m'a conduit à fixer moi-même, librement, une date limite pour accélérer les choses et non pas pour les retarder. M. Marcus, donc, a souhaité que, d'une manière générale, une action soit menée en vue d'assurer une retransmission accrue de la musique à l'O.R.T.F. et une diffusion plus large des œuvres données par les théâtres lyriques; enfin, il a émis le vœu qu'une extension de l'action culturelle permette la résurrection de l'opérette.

Je répondrai sur ces trois points.

D'abord, en ce qui concerne l'O.R.T.F. et l'Opéra, j'indique que l'O.R.T.F. dispose désormais d'une loge à l'Opéra, c'est-à-dire d'une cabine spécialisée de prise de vues et de son. Les travaux sont achevés, les câbles sont posés et les conditions sont donc maintenant réunies pour assurer une diffusion fréquente de nos opéras, à partir de la salle de l'Opéra, soit en direct, soit en différé.

Ensuite, s'agissant des théâtres lyriques de province, il est vrai qu'un effort considérable a été entrepris, depuis quelques années, par différents théâtres de province — pas par tous — notamment à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux. Si l'on dressait le bilan des années récentes, on constaterait sans doute que, en matière d'opéra, l'effort des villes de province a été très supérieur à celui de Paris. C'est donc très volontiers que j'ai décidé une augmentation des crédits alloués aux théâtres lyriques de province.

Certes, dans ce domaine, on ne fera jamais assez, mais je crois que déjà on fait plus qu'autrefois.

Enfin, M. Marcus m'a interrogé sur l'opérette. Comme j'aimerais que les Français retrouvent le chemin de l'opérette!

A ce sujet, je puis répéter ce que j'ai eu l'occasion de dire à M. le Président de la République: « j'aimerais que les Français, au lieu de siffler, aient envie de siffloter ». (*Sourires.*)

Il y a à Paris, me semble-t-il, un lieu prédestiné pour ce genre de représentation: la salle de la Gaîté lyrique, retenue par l'orchestre de Paris par un contrat que l'on peut considérer comme résilié par non usage. J'ai demandé à la ville de Paris de consentir un effort en faveur de l'opérette, pour que nous puissions faire jouer Lecocq, Messager et même Offenbach, car nous avons en matière d'opérette une richesse de création proportionnellement plus grande que l'étranger et plus grande que pour l'opéra.

J'en viens aux questions de M. Leroy.

Rassurez-vous, monsieur Leroy, je ne vous ferai pas un discours, car je crains qu'après m'avoir accusé de faire des discours pour séduire les artistes vous ne me soupçonniez d'en faire un pour vous séduire. Je n'ai pas cette prétention. Je vous indiquerai seulement que les efforts que vous avez faits pour tenter de dissocier le ministre que je suis de l'ensemble du Gouvernement et de la majorité qui le soutient me paraissent illusoire et voués à l'échec.

Il vous est facile de dire que ce que j'entreprends est une tentative qui va dans le bon sens — celui que vous souhaitez. Mais quant à dire que tel ou tel homme de la majorité, qu'il s'agisse de l'union des démocrates pour la République ou des centristes — que je connais bien — se dissocie en fait de la politique du Gouvernement, la réalité est différente, et si vous en doutez, demandez un scrutin public: vous verrez bien qui votera ce budget!

Je répondrai également à certains points que vous avez soulevés et qui appellent de ma part des rectifications. Je ne prendrai que deux exemples, afin que ma réponse ne soit pas un discours.

Le premier concerne le prix des places à l'Opéra. Vous avez, sur ce point, à la fois raison et tort: raison lorsque vous affirmez que, pour certaines séries de représentations, les prix sont très

élevés — mais l'art lyrique est très cher, les cachets internationaux étant très élevés — mais tout en ne signalant pas que toute une série de représentations, avec la même distribution, la même présentation et donc la même qualité, est réservée à des tarifs spéciaux aux comités d'entreprises et aux étudiants. C'est une innovation que M. Lesur, administrateur de la R. T. L. N., a apportée à ma demande, et vous avez suffisamment d'honnêteté pour la relever.

Le deuxième exemple que je citerai en réponse aux indications que vous avez fournies, c'est le rapprochement qu'on peut faire entre le chiffre global du budget qui vous est soumis et les prévisions qui avaient été faites par le Plan.

Là aussi, monsieur Leroy, vous avez tort et vous avez raison. Vous avez raison quand vous dites que le chiffre de 2 milliards ne constitue pas la totalité de ce qui a été demandé par la commission des affaires culturelles du Plan. Mais vous avez tort de ne pas rappeler que le Plan ne peut retenir que des dépenses d'équipement et que, par conséquent, le chiffre global de plus de 4 milliards que vous souhaitez pour les actions culturelles ne comporte pas l'équipement, qui est de 2 milliards. C'est le chiffre du Plan qui a été retenu. Je dirai même que pour 1972 il se trouve que j'ai été, en quelque sorte, obligé ou amené à suivre la répartition linéaire que le plan avait faite pour tant de crédits d'équipement en 1972, tant en 1973, tant en 1974, et qui permettra d'atteindre en fin d'exécution le chiffre global de deux milliards de francs.

J'ai été en quelque sorte guidé, et le Premier ministre a été amené à retenir le chiffre du Plan non seulement dans sa globalité, mais dans chacune de ses traductions annuelles. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi en 1973 et 1974.

M. Roland Leroy. Voulez-vous me permettre une observation ?

M. le ministre des affaires culturelles. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Leroy avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roland Leroy. Un mot seulement.

Je ne veux pas, monsieur le ministre, répondre à votre discours de réponse, mais je désire seulement dissiper ce que je crois être un malentendu.

Je ne me suis pas efforcé de dissocier le ministre du Gouvernement et de la majorité. J'ai seulement mis en opposition les discours et les déclarations gouvernementaux et de la majorité, et les actes gouvernementaux et de la majorité. Je n'ai aucun doute sur le fait que la majorité votera votre budget. Pour des raisons qui sont absolument symétriques nous voterons contre.

M. le ministre des affaires culturelles. Voilà qui clarifie — mais ne m'étonne pas — votre propos de tout à l'heure.

M. Roland Leroy. Je vous remercie.

M. le ministre des affaires culturelles. Je voudrais maintenant répondre à M. Mainguy qui a insisté sur les monuments historiques.

Les indications que j'ai données déjà à ce sujet montrent l'importance que nous y attachons. Je veux le rassurer. Il s'est, tout à l'heure, refusé à interpréter l'indication que j'ai donnée sur la fin du « perfectionnisme ». Ce n'est pas la fin de la conscience. Je suis personnellement de plus en plus persuadé de la grande valeur des architectes des monuments historiques, de leur goût, de leur désir de faire non seulement une restauration d'œuvres, mais une œuvre. Je dis simplement qu'il leur faut se rendre compte que cette approche de rigueur scientifique en quelque sorte doit, quand même, être nuancée en fonction des considérations financières. Il faut que, par un meilleur emploi de crédits forcément limités, nous arrivions à sauver, en effet, plus de monuments, mais avec une conscience — comme l'a dit M. Mainguy — au moins égale à celle des Italiens. Car je suis convaincu comme lui qu'il n'y a finalement pas de meilleur lieu où se manifeste la qualité que les monuments historiques.

M. Benoist a fait un certain nombre de suggestions concernant les maisons de la culture et leur gestion.

Permettez-moi d'abord de dire que l'expérience qui a été faite pour donner aux maisons de la culture cette sorte de valeur polyvalente, cette sorte de communication physique entre les différentes formes d'activités culturelles me paraît très positive.

J'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas considérer qu'elles représentent la forme unique et obligée de l'animation que nous devons faire dans les villes d'importance diverse où se trouvent ces maisons de la culture, mais soulignons ici que ces tentatives de communication à la fois avec le public et entre les disciplines me paraissent, pour l'avenir, extrêmement prometteuses.

Vous avez, à cet égard, présenté un certain nombre de propositions ou de remarques. C'est pour moi l'occasion d'indiquer

qu'avec le financement, que vous avez rappelé, de 50 p. 100 de l'Etat, en vérité trois problèmes me semblent posés en ce qui concerne la gestion des maisons de la culture.

Le premier est l'insertion dans les réalités locales. Il est évident que les élus expriment ces réalités et que, par conséquent, leur place est à l'intérieur de ces maisons de la culture. Ils y sont et dans de nombreux cas, les choses se passent très bien. M. Boisdé en a cité un exemple. Je suis allé à Bourges il y a peu de temps ; je puis donc en témoigner.

En tout cas, je suis convaincu pour ma part, que, par un biais ou un autre, il faut qu'il y ait intégration dans la vie locale de la maison de la culture qui ne doit pas seulement être une sorte de temple réservé à quelques personnes qui ont reçu la grâce, mais une maison ouverte à tous pour que ses usagers y trouvent place et joie.

Le deuxième problème est celui du rayonnement des maisons de la culture à partir d'un pôle régional. Je ne conçois pas la maison de la culture comme une sorte de bâtiment de béton replié sur lui-même et sur un public d'habités, et indifférent à son environnement local et régional ; il faut que, des maisons de la culture, sortent des activités, se répandent des manifestations à travers toute la région concernée — je n'entends pas forcément la région administrative — de manière que ce pôle soit aussi une source de rayonnement. C'est déjà le cas, je le sais et je dois encourager ce rayonnement.

Quant au choix du directeur, je vais vous faire une confidence : je n'ai pas trouvé de règle absolument sûre. Le nombre trop limité encore des maisons de la culture ne permet pas de déterminer les conditions de formation et de sélection. S'il y avait trente ou quarante maisons, l'émulation serait suffisante pour assurer une sélection valable. A neuf, cela n'est guère possible. Par conséquent, le choix pourra toujours être taxé d'arbitraire ; mais il est forcément et chaque fois un cas d'espèce.

Je vous remercie, monsieur Bourdellès, de l'approbation que vous avez bien voulu me donner à propos de la restauration des monuments. En effet, vous le savez mieux que personne, dans votre région, il y a un grand nombre de monuments que nous tenons en héritage et qui méritent de passer dans notre patrimoine.

Nous ne devons pas les abandonner sous le prétexte que nous devons concentrer notre effort sur quelques-uns d'entre eux. En vérité, tous les monuments ne sont pas la cathédrale de Chartres, mais beaucoup méritent d'être considérés comme exemplaires.

M. Bourdellès a signalé le cas particulier de la cathédrale de Tréguier. Il a insisté avec raison sur l'effort constant que nous devons faire pour la protection des objets d'art religieux. Aujourd'hui, une mauvaise interprétation de la réforme liturgique, et je ne sais quelle indifférence fait que certains objets d'art religieux et non pas seulement du culte, sont ou abandonnés ou même vendus. Je rappelle d'ailleurs que selon la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat ces objets sont la propriété de la commune ou de l'Etat. (Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.)

Quel que soit le respect que j'ai à l'égard des curés, je dois rappeler que ces objets ne leur appartiennent pas et qu'ils ne peuvent par conséquent pas en disposer. S'il faut prendre quelques sanctions à cet égard, je n'hésiterai pas à les provoquer. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur de nombreux autres bancs.)

M. Bourdellès a bien voulu rappeler que très récemment j'ai eu l'occasion de proposer au Gouvernement et de publier deux décrets pour accentuer précisément la décentralisation et l'organisation de la protection des objets d'art. Il me paraît absolument indispensable que les élus locaux se joignent à nous pour que nous évitions une hémorragie, un vandalisme qui risque de gagner la France comme malheureusement certains pays étrangers.

Je crois avoir répondu à tous les orateurs, d'une manière imprévue, il est vrai, mais souvent la spontanéité est gage de franchise.

Conscient de l'importance que non seulement dans le moment présent, mais dans l'avenir, peut revêtir l'action profonde du ministère des affaires culturelles, je n'ai pas la prétention aujourd'hui de vous apporter sur tous les sujets une réponse définitive : j'ai au contraire le sentiment d'ajouter un maillon à la chaîne qui a d'abord été forgée par André Malraux, puis par Michelet, et aussi par M. Bettencourt dont l'intérêt a été fécond. Cette tâche, tant qu'elle me sera confiée, je la continuerai jour après jour, un peu selon la méthode impressionniste — non pas que je sois peintre — en procédant par touches successives qui, placées les unes à côté des autres, finiront par faire un tableau.

Je suis convaincu qu'il n'y a peut-être pas de problème plus profond, je ne dis pas plus grave, que celui de la mise à la disposition des hommes d'un instrument de communication. La peur de l'autre, l'incompréhension de l'homme par l'homme qui

se ma... que dangereusement dans des pays comme les Etats-Unis et qui commence sinistrement à pénétrer en Europe, me paraît non seulement le mal du siècle, mais le mal d'une civilisation.

Si nous pouvons, par des touches successives qui laisseront aux uns et aux autres le loisir de créer, d'animer, contribuer à faire que les hommes partagent eux-mêmes la joie de la culture, c'est-à-dire se sentent mieux en communication avec le passé et avec le présent, alors nous n'aurons pas négligé notre tâche. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?... J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires culturelles :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : + 41.479.943 francs ;
- « Titre IV : + 29.001.568 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme, 322.228.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 132.700.000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme, 64.430.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 19.550.000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1973.

TITRE III

« Chap. 35-31. — Monuments historiques. — Sites et espaces protégés : 7 millions de francs. »

Sur le titre III, la parole est à M. de Montesquiou.

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le ministre, s'agissant des crédits du titre III, que nous allons du reste voter, je voudrais souligner la progression substantielle — nous souhaitons tous qu'elle continue — de votre budget. Nous vous en félicitons d'autant plus que nous savons la part que vous avez prise dans cette augmentation de 30 p. 100 d'un budget des affaires culturelles qui jusqu'à présent était immobile. Grâce à votre action et à votre talent, nous allons pouvoir rattraper les retards et tendre vers les données indiquées dans les études préparatoires du VI^e Plan.

Pour nous, l'environnement culturel est, dans une société industrielle, aussi indispensable, sinon plus, que l'environnement naturel.

Faute de temps, je ne pourrai traiter un sujet qui est cher à M. Claudius-Petit : les problèmes de la formation et de l'avenir des architectes, qui mériteraient un large débat.

Pour l'ensemble des personnels qui sont sous votre tutelle, n'y aurait-il pas lieu, monsieur le ministre, d'élaborer, pour certaines catégories, ou de refondre, pour d'autres, les statuts qui les concernent ?

Le budget des affaires culturelles ne regroupe pas toutes les actions culturelles de l'Etat. Nous souhaitons que, pour l'avenir, un tel regroupement puisse être amorcé. En attendant, un document clair, à l'usage, entre autres, des parlementaires, ne pourrait-il pas être établi, qui montrerait l'ensemble des interventions publiques dans ce domaine ?

Enfin, il conviendrait de développer au maximum l'utilisation des moyens audio-visuels sur le plan culturel.

Mieux que personne, monsieur le ministre, vous savez qu'une politique française du tourisme, à l'instar d'autres pays, est liée à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de la France. Nous savons que vous vous en préoccupez. Ici et ailleurs, la gratitude des Français doit vous être exprimée pour ce que vous nous avez dit ce matin, à savoir que la défense du passé assure le présent et, surtout, permet de promouvoir la culture pour le futur et pour la paix de tous les citoyens. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

Mme Marie-Claude Veillent-Couturier. Le groupe communiste vote contre.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993) (rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

III. — Travail, emploi et population.

Santé publique et travail :

(Annexe n° 34. — M. Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 2011, tome IV, de M. Jacques Delong, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)